

CHARTRE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
LA VILLE DE GRENADE
2010 - 2015



DE LA VILLE
DE GRENADE 2010 - 2015

"La sagesse, c'est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit."
Oscar Wilde, écrivain irlandais

1- LE MOT DES ÉLUS



Une charte de développement durable pour Grenade

Dans un contexte de croissance démographique forte, les défis à relever sont nombreux. La maîtrise de l'organisation et de la croissance de la ville est devenue un impératif pour améliorer le cadre de vie des Grenadains et préserver l'avenir.

La commune de Grenade a donc décidé de s'inscrire dans une démarche globale de développement durable qui induit la participation des habitants et des acteurs socio-économiques et une gestion transversale des projets d'équipements et des services à la population.

La Charte est donc un véritable contrat de progrès qui vous est proposé.

L'objectif premier est de permettre à tous d'avoir une vue claire des enjeux et du futur de notre ville, et de mettre en œuvre les moyens et actions nécessaires pour construire ensemble ce futur, et non pour le subir. Comme toute ville, Grenade possède des atouts et des points faibles. Mais c'est ensemble que nous devons valoriser ces atouts et éliminer ces points faibles, dans une perspective de développement durable, que ce soit au niveau urbanistique, économique, social, environnemental ou institutionnel. La charte est donc un véritable programme politique, au sens citoyen du terme.

La charte de développement durable de la ville de Grenade est avant tout un projet collectif, issu d'une réflexion des élus, d'une concertation avec la population de Grenade, et du travail de tous les services municipaux. C'est un projet qui doit engager notre ville pour de nombreuses années, au delà des mandats électoraux, car il dessine l'avenir de notre ville.

C'est un projet de développement durable, construit avec la méthodologie d'un Agenda 21, et en liaison avec l'Agenda 21 de la Communauté de Communes. Il adresse tous les enjeux qui concernent les Grenadains, que ce soit au niveau du développement économique, urbain, social, de notre environnement, et notre qualité de vie.

C'est encore un outil de gestion de projets, grâce auquel les différentes actions de la commune pourront être suivies, synchronisées, budgétées, mises en œuvre en harmonie.

Enfin c'est aussi un contrat citoyen qui lie la municipalité aux habitants, ce qui implique un suivi permanent et également des concertations sur les détails qui restent à définir.

La charte n'est pas une charge financière qui viendrait « en plus » des actions de la mairie. C'est au contraire un outil qui regroupe et planifie toutes les actions de la municipalité, en un tout cohérent, et en restant dans l'enveloppe budgétaire existante. Un budget pluri-annuel associé à la charte permettra des économies en phasant correctement les opérations, et facilitera la recherche de financeurs externes.

<signature du maire et du 1er adjoint>

2- SOMMAIRE

| | | |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1 | Le mot des élus | -3- |
| 2 | Sommaire | -5- |
| 3 | Introduction (La SNDD – Agenda 21) | -6- |
| 4 | Préambule | -11- |
| | 1 Histoire de Grenade | -11- |
| | 2 Une situation géographique privilégiée | -12- |
| | 3 La structure intercommunale | -13- |
| 5 | La démarche pour l'élaboration de la Charte de Développement Durable | -14- |
| 6 | Diagnostic territorial partagé | -16- |
| | 1 Le Constat | -16- |
| | 2 Des atouts indéniables, des faiblesses identifiées | -16- |
| | 3 Les axes du développement durable pour Grenade | -18- |
| | 4 Le diagnostic partagé | -19- |
| | I Développement urbain et économique | -20- |
| | II Développement humain et social | -35- |
| | III Environnement et qualité de vie | -46- |
| | IV L'identité de la commune et sa gouvernance | -66- |
| 7 | Les orientations stratégiques 2010 – 2015, première Charte de Développement Durable | -69- |
| | Axe I : Maîtrise du développement urbain | -70- |
| | Axe II : La commune aide au développement humain et social | -74- |
| | Axe III: La commune renforce son identité par le lien institutionnel | -81- |
| | Axe IV: La commune prend conscience de son environnement et choisit sa qualité de vie | -87- |
| 8 | L'organisation proposée pour conduire la Charte | -94- |
| | Conclusion | -95- |
| | Annexes | |

3- INTRODUCTION

Adoption de la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 :
« Vers une économie verte et équitable »

Présidé par Jean Louis BORLOO, Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le Comité Interministériel pour le Développement Durable (CIDD), réunissant les membres du Gouvernement et la Déléguée interministérielle au Développement Durable, a adopté le 27 juillet 2010 la nouvelle Stratégie Nationale de Développement Durable pour la période 2010-2013 (SNDD).

Elaborée dans un contexte mondial marqué par des crises économiques et financières, par des enjeux environnementaux de plus en plus prégnants et par une exigence accrue de solidarité tant au niveau national qu'international, la SNDD pose les bases d'un mode de développement durable organisé autour d'une économie verte et équitable, à la fois sobre en ressources naturelles (énergie, matières premières, eau, espace, biodiversité...) et décarbonnée, mais intégrant aussi les dimensions humaines et sociales. La SNDD 2010-2013 se présente sous la forme d'un document volontairement synthétique, structuré en 9 défis clés, chacun décrit en termes d'objectifs, de choix stratégiques et de leviers d'action.

La SNDD est le cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets et politiques autour de choix stratégiques et d'indicateurs de développement durable. Elle a également vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements de la France au plan national, européen et international.

Pendant toute l'année 2009, cette stratégie ainsi que ses indicateurs, qui s'inscrivent dans la continuité des réflexions de la commission Sen-Stiglitz-Fitoussi, ont fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des ministères, mais aussi avec tous les acteurs socioéconomiques, en élargissant cette consultation par Internet et par une série d'ateliers de concertation et d'avis – notamment ceux du Comité de suivi du Grenelle et du Conseil Economique, Social et Environnemental.

La SNDD fera l'objet d'un rapport annuel au Parlement rendant compte de sa mise en œuvre dans les politiques publiques nationales, conformément à l'article premier de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle 1).

Cabinet du ministre d'État Paris, le mardi 27 juillet 2010

« Cette stratégie à présent adoptée, il appartient à chacun, acteurs publics, économiques et associatifs, de se l'approprier afin de construire collectivement les voies d'une économie plus verte et plus équitable, seule réponse positive aux crises auxquelles notre société doit faire face pour préparer l'avenir. » a conclu Jean-Louis BORLOO.

La SNDD propose une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus. Elle a notamment vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et européens de la France et des politiques nationales, transversales ou sectorielles.

La stratégie nationale vise, en développant une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée, à faire de la France un des acteurs majeurs de l'économie verte qui est la seule compatible avec le développement des pays émergents, tout en poursuivant un objectif de justice et d'équité sociale. Elle s'articule à cette fin autour de neuf défis stratégiques, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- Une consommation et une production durables, grâce à des consommateurs et des producteurs responsables, qui agissent en prenant en compte tout le cycle de vie des produits et des services ;
- La société de la connaissance par le développement de l'information, de la formation, de l'éducation tout au long de la vie et de l'accès à la culture, et par un soutien accru à la recherche et à l'innovation, condition de notre compétitivité et donc de la pérennité de notre modèle économique et social ;
- La gouvernance, qui doit faciliter notre adaptation au changement et aider notre société à évoluer en associant toutes les parties prenantes ;
- Le changement climatique et l'énergie qui exigent une rigueur et une sobriété plus grandes dans nos consommations, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation des territoires en veillant à la situation des personnes et des activités vulnérables ;
- Les transports et la mobilité durables en favorisant le report modal, la complémentarité et les transports les moins polluants, en s'attachant à réduire les déplacements contraints, à développer des systèmes innovants répondant aux besoins de performances économiques, écologiques et de cohésion sociale ;
- La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles en nous appuyant sur une meilleure connaissance – et reconnaissance – de leur contribution à nos besoins les plus essentiels, sur une économie, une urbanisation, des organisations plus sobres et plus éco-innovantes ;
- La santé publique, la prévention et la gestion des risques en prêtant une attention particulière à la qualité des milieux et aux inégalités sociales potentielles ;
- La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale dont l'impact sur l'économie et l'équilibre de nos systèmes de protection sociale est déterminant, en nous attachant à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation et en s'appuyant sur la dimension pluriculturelle de la société française ;
- Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde en soutenant le renforcement de la gouvernance internationale pour mieux intégrer les exigences du développement durable, en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés.

Selon l'article 1 de la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, du 3 août 2009, la SNDD doit être « élaborée par l'État en cohérence avec la stratégie européenne de développement durable (SEDD) et en concertation avec les représentants des élus nationaux et locaux, des employeurs, des salariés et de la société civile, notamment des associations et fondations ».

Conformément aux principes du développement durable et à l'esprit du Grenelle Environnement, une large concertation a été organisée pour élaborer la stratégie 2010-2013.

Calée sur l'architecture de la stratégie européenne de développement durable, la nouvelle SNDD est à la fois plus courte, plus pédagogique et plus stratégique que la précédente. Les grands indicateurs de la stratégie européenne de développement durable ont été insérés pour faciliter les comparaisons avec nos voisins européens et ont été complétés afin de produire des indicateurs de développement durable en phase avec les choix stratégiques de la SNDD et si possible déclinables à l'échelle des territoires.

Afin d'assurer sa prise en compte dans les politiques publiques nationales, les services de l'État rendront compte chaque année de la mise en oeuvre de la SNDD au délégué interministériel au développement durable et, conformément à l'article 1 de la Loi Grenelle 1, un rapport annuel en sera fait au Parlement. Le tableau de bord des indicateurs de la SNDD fera l'objet d'une mise à jour annuelle et sera largement diffusé.

Le développement durable n'est pas un état prédéterminé idéal à atteindre mais un processus concerté d'amélioration, différent selon les cultures et les priorités que se donne la société dans son ensemble, qui vise à une meilleure prise en compte de la dimension environnementale pour que tous les citoyens soient gagnants à sa mise en oeuvre. Associer de manière étroite et efficace écologie et solidarité est au cœur des enjeux du développement durable et sera un axe de travail majeur pour la période 2010-2013.

La Charte de Développement Durable de la ville de Grenade s'efforce de répondre aux attentes de la SNDD tout en s'inscrivant dans une démarche locale de développement avec ses enjeux locaux propres. Les fiches actions de la charte de Grenade feront ressortir les défis nationaux auxquels elles peuvent être rattachées. Notre Charte s'est fixée une période stratégique plus large, de 2010 à 2015 afin de coller au calendrier électoral et de préparer l'avenir dans le respect du libre choix de la municipalité qui aura à gérer la commune à partir de 2014.

Développement durable

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en donne la définition suivante :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité.
- Et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Face à l'urgence de la crise écologique et sociale qui se manifeste de manière mondialisée, le développement durable est une réponse de tous les acteurs pour reconsidérer la croissance économique à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux du développement.

Tous les secteurs d'activités sont concernés : l'agriculture, l'industrie, l'habitat, l'organisation familiale, les finances, le tourisme...

Agenda 21 : le programme du 21e siècle !

C'est au sommet de la terre, à Rio, en 1992 que 173 Chefs d'Etats ont adopté l'Agenda 21.

Il s'agit d'un plan d'action qui décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des Collectivités Territoriales.

Il formule des recommandations dans les domaines de la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets...

Il invite les Collectivités locales à mettre en oeuvre un programme Agenda21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable à partir d'un mécanisme de consultation de la population.

Agenda 21 local

Il est la déclinaison concrète de l'Agenda21 défini à RIO en 1992. Il offre aux Collectivités locales et à leurs habitants un cadre de travail permettant la mise en oeuvre et le déploiement des concepts du développement durable.

Le cadre propose une méthode qui, à partir d'un diagnostic préalable, permet aux parties prenantes d'une Collectivité territoriale (les élus, les services, les associations, les administrations, les établissements publics et, bien sûr, les citoyens) de réorienter les actions de celle-ci à la lumière des principes du développement durable.

Le programme d'actions qui en résulte doit traiter harmonieusement les aspects économiques, sociaux et culturels, et environnementaux qui constituent les trois piliers.

Il s'agit d'une démarche itérative et pérenne : l'Agenda21 doit évoluer constamment pour améliorer son efficacité.

Il est donc indispensable d'évaluer en continu les résultats obtenus et de faire évoluer les actions en conséquence.

En France, depuis 1999, certaines lois proposent aux Collectivités locales maîtres d'ouvrage des outils qui favorisent, au plan local, une politique de développement durable conforme aux orientations de RIO 1992.

L'Agenda 21 de la Communauté de communes Save et Garonne

La CCSG regroupe treize communes, dont fait partie Grenade, et gère pour elles un certain nombre de compétences.

Des le début du mandat le Conseil Communautaire a voulu que son Agenda21 devienne le fil conducteur de toutes ses actions au service du territoire et de ses habitants.

La version originale du plan d'action traite de tous les aspects des compétences exercées par la Communauté de Communes Save et Garonne : voirie intercommunale, déchets, économie, aménagement de l'espace, tourisme et associations, petite enfance et rivières (Save et ses bassins versants).

La charte de développement durable de la ville de GRENADE

La charte est un outil qui s'inscrit dans le droit fil de la démarche Agenda 21, même s'il ne porte pas ce nom pour éviter les confusions avec l'Agenda 21 de la CCSG. La charte de Grenade est l'outil qui servira à définir le projet politique (au sens premier du terme : au service de la cité) de la ville afin d'assurer son développement durable. Elle engage la ville pour de nombreuses années, et pour tous les aspects de la vie communale, qu'ils soient économiques, urbanistiques, sociaux ou culturels. A travers la charte, et grâce à elle, Grenade pourra se développer tout en préservant et même en renforçant son identité et la qualité de vie de ses habitants.

4- PREAMBULE

4.1 Histoire de Grenade

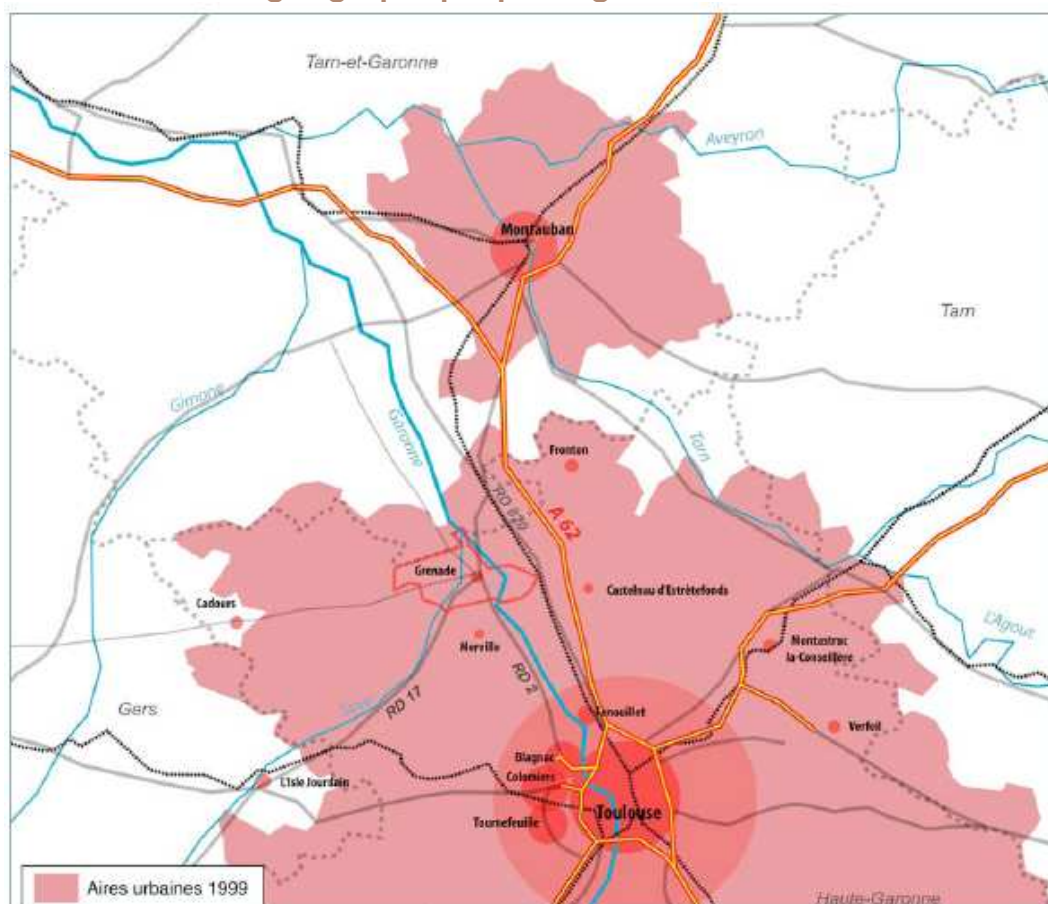
La présence des hommes à Grenade est très ancienne. On a trouvé de nombreuses traces d'une occupation néolithique sur les bords de Garonne où se trouvent actuellement Grenade et Saint-Caprais. Des vestiges témoignent aussi de la présence romaine sur les rives du fleuve.

La ville de Grenade est née en 1290 à l'initiative d'Eustache de Beaumarchais, Sénéchal du Roi de France et de l'abbaye cistercienne de Grand Selve. La ville fait alors l'objet d'un accord de paréage entre les moines et le sénéchal représentant du roi. Une charte (déjà !) précisait les droits et devoirs des habitants. La charte leur donnait le droit de faire commerce, et ils ne s'en privèrent pas : depuis plus de sept cent ans, sans aucune interruption, le marché se tient tous les samedis sous la halle.

La bastide fut construite sur un plan en damier, avec la halle (dont les bois de charpente ont été coupés en 1293) et son église (commencée dès 1292 et terminée en 1376). Sous la protection du roi et des moines elle prospéra rapidement et les populations réalisèrent le défrichement des zones boisées des alentours. L'extraordinaire tracé régulateur de la ville prévoyait dès le début de construire l'équivalent de six fois la bastide, et d'accueillir à terme 12 000 habitants, selon un axe nord sud le long des actuelles rue des Pyrénées et rue du port-haut. Mais seule la bastide actuelle fut construite effectivement.

La ville fut pillée à plusieurs reprises lors de la Guerre de Cent Ans puis pendant les Guerres de religion. Le calme et la prospérité revinrent avec l'avènement d'Henri IV. Au moment de la Révolution, les tours et les remparts de la ville s'effondraient, ils furent bientôt démolis. En 1790, Grenade fut rattachée à la Haute-Garonne et devint chef-lieu de canton. Jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, tous les Grenadains habitaient la bastide. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que les constructions nouvelles se multiplièrent autour d'elle, détruisant le tracé régulateur fixé par la charte.

4.2 Une situation géographique privilégiée



Située au nord-ouest du département de la Haute-Garonne et de l'agglomération toulousaine, Grenade se trouve :

- . à 25 km du centre de Toulouse
- . à 30 km de Montauban (60 000 habitants – département du Tarn-et-Garonne).

Elle est également située à moins de 20 kilomètres des infrastructures :

- aéroport de Toulouse-Blagnac
- pôle aéronautique Aéro Constellation, certifié ISO 14001 : 260 hectares directement reliés à l'aéroport accueillant constructeurs, équipementiers, maintenance.
- plate-forme logistique Eurocentre (300 hectares) reliée au réseau SNCF.
- Gare SNCF de Castelnau

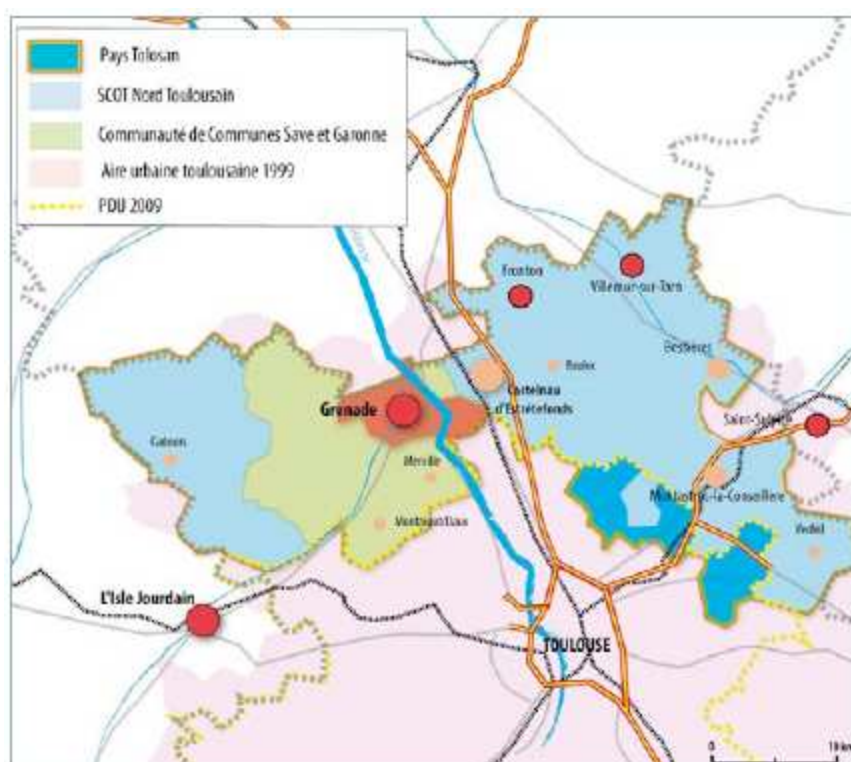
4.3 La structure intercommunale

Grenade fait partie de la Communauté de Communes Save & Garonne qui regroupe 13 communes : Bretx, Daux, Grenade, Larra, Launac, Le Burgaud, Menville, Merville, Montaigut, Ondes, Saint-Cézert, Saint-Paul sur Save, Thil.

- La Communauté de Communes est elle-même membre du Pays Tolosan, le plus important, hors agglomération, des 32 pays de Midi-Pyrénées avec 68 communes et 100.000 habitants.

- Elle appartient au SCOT Nord-Toulousain, couvrant le nord du département avec 62 communes et près de 85 000 habitants, lui-même appartenant à l'inter-SCOT de l'aire toulousaine (près d'un million d'habitants).

Il est à noter que le maire de Grenade est également président de la communauté de commune Save et Garonne, où il a impulsé le projet de création d'un Agenda 21, ce qui facilite évidemment la synergie entre l'Agenda 21 de la CCSG et la présente charte.



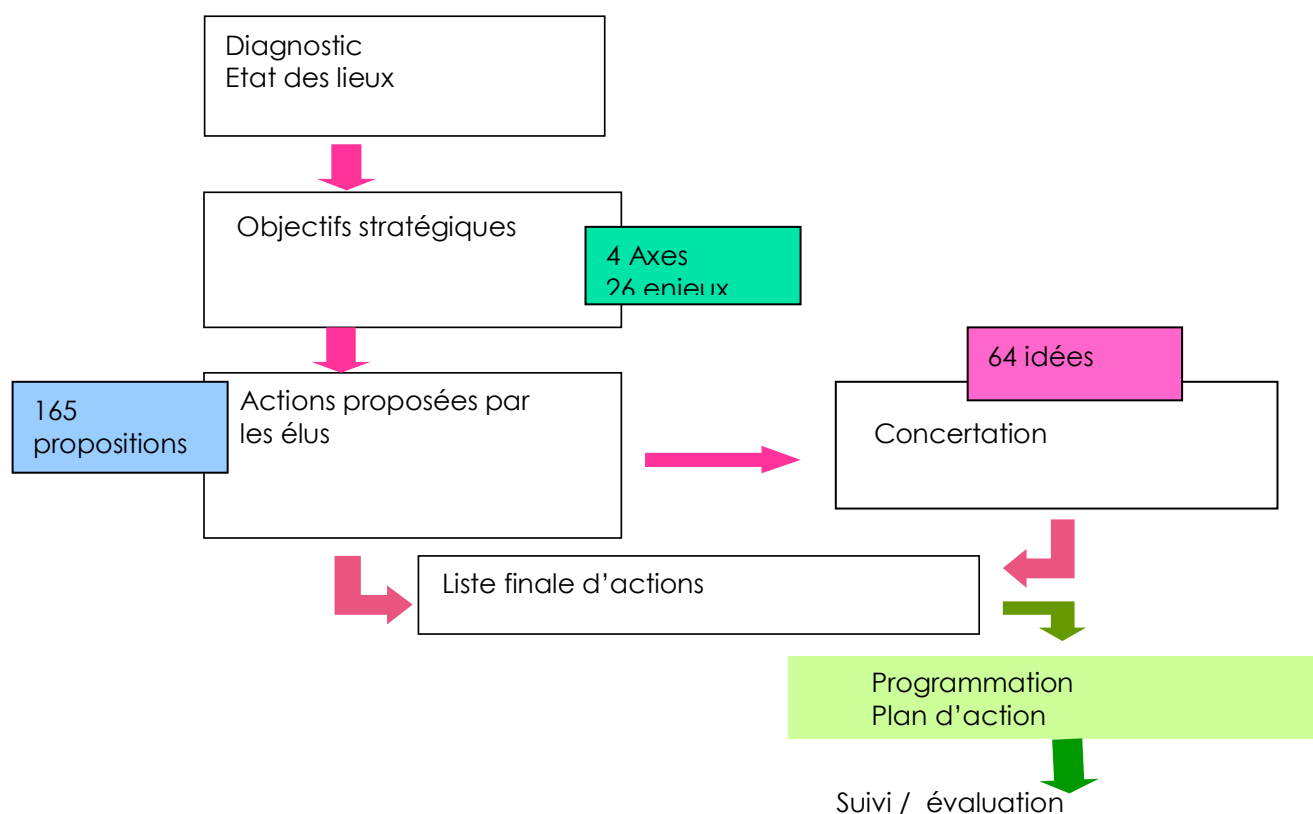
5- La démarche pour l'élaboration de la Charte de Développement Durable

La démarche que nous avons suivie pour la charte est une méthode qui permet d'assurer le développement durable de notre ville et de ses habitants.

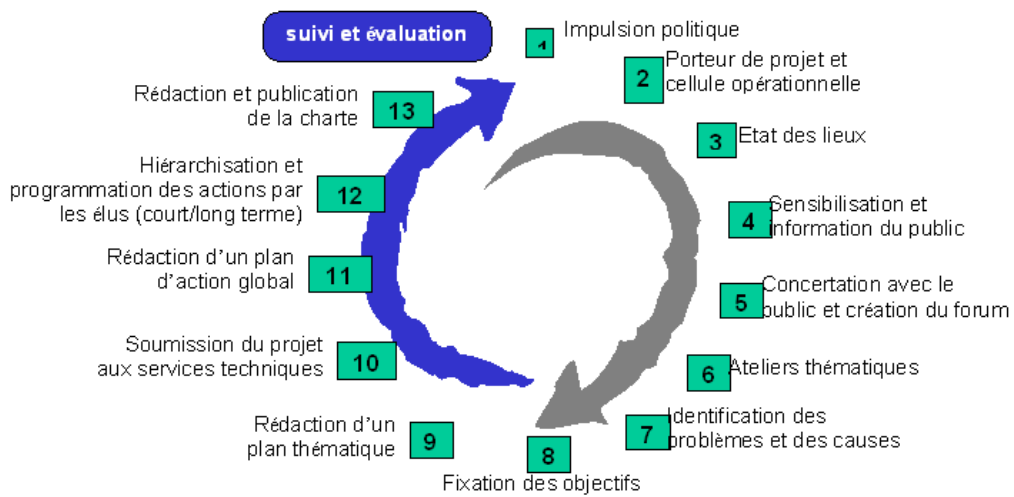
On part d'un état des lieux, à partir duquel on se pose la question « où voulons nous aller ? ». C'est ainsi que l'on peut définir des objectifs stratégiques.

Ensuite, en raffinant ce processus, on identifie des enjeux, puis des actions.

Ces actions ont été soumises à la population lors de réunions publiques, au cours desquelles une riche discussion a pu avoir lieu. Les habitants ont été également invités à proposer leurs idées.



La mise en forme de tout cela, c'est la charte. Chaque action donne lieu à une fiche détaillée dans laquelle les objectifs, actions, intervenants, élu référent, budget, calendrier et indicateurs d'avancement sont listés.



Commerce de proximité menacé
Faiblesse de l'activité artisanale et surtout industrielle

Transport
Trop de déplacements vers Toulouse
Pas de transports collectifs intérieurs
Peu de transports collectifs extérieurs
Peu de cheminements doux sécurisés
Trottoirs dégradés
Fiscalité
Ressources insuffisantes
Proximité de l'agglomération
Risque qu'elle devienne 'conquérante'
Social
Peu d'intégration des nouveaux arrivants
Pas de lycée
Développement durable
Sensibilisation insuffisante

Points forts :

Une situation géographique privilégiée
Proximité de l'agglomération Toulousaine
Proche des grands axes
Commune principale de la CCSG et du canton
Positionnement stratégique au sein du SCOT et du Pays Tolosan
Une identité rurale :
Qualité des paysages
Variété des terres agricoles
Forêts et rivières
Possibilité de tourisme vert
Un potentiel de développement économique autour de l'agriculture
Energies renouvelables
Maraîchage
Agro-ressources
Proximité de l'agglomération toulousaine
Circuits courts
Débouchés proches (agriculture, industrie, tourisme)
Social
Tissu associatif dense
Volonté des élus de réorganiser les services enfance et jeunesse et l'aide aux personnes en difficulté ou âgées
Développement durable
Volonté des élus
Implication des services

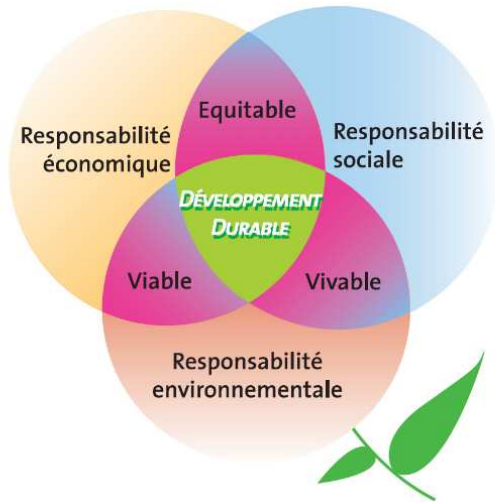
Principaux enjeux :

Conserver son identité rurale pour exister à côté de l'agglomération toulousaine
Trouver notre voie pour nous approprier les objectifs du SCOT
Créer de la richesse et de l'emploi sur place
Profiter de la situation géographique pour accélérer le développement économique
Investir et offrir les services dont la population a besoin
Préserver la qualité de vie et l'environnement
Prendre toute notre part dans la généralisation du développement durable

6.3 Les axes du développement durable pour Grenade

Quatre axes majeurs

Traditionnellement on structure les Agenda 21 selon trois axes : l'économique, le social et l'environnement, en effet toute action humaine a un impact sur ces trois facettes de notre vie :



Nous avons souhaité ajouter un nouvel axe, « l'identité » : En effet Grenade possède une identité très forte, à laquelle ses habitants sont attachés, et une qualité de vie remarquable à laquelle ses habitants sont également attachés. Préserver, développer cette identité par le lien institutionnel est l'objet de cet axe.

De ce constat découlent les orientations choisies pour la charte, qui s'articulent autour de quatre axes :

Axe 1 : Maîtrise du développement urbain

Axe 2 : Aider au développement humain et social

Axe 3 : Prendre conscience de son environnement et choisir sa qualité de vie

Axe 4 : Renforcer son identité par le lien institutionnel

Pour le bien être de ses habitants

Au cours de la concertation, élus et habitants ont défini les notions qui guideront les projets du « vivre ensemble » :

- Qualité de vie à préserver et tissu associatif riche
- Importance des actions sociales, scolaires et culturelles de la mairie
- Développement économique urbain ET rural
- Communication et information.

D'autre part on veillera à l'intégration des nouveaux habitants, le plus souvent issus du milieu urbain et demandeurs d'un niveau de services élevé.

Des défis à relever

Grenade a vocation à être un pôle important du Nord toulousain, et fait partie d'une Communauté de Communes et d'un pays qui ont leurs objectifs propres. Elle doit aussi suivre les recommandations et obligations du schéma de cohérence territoriale, le SCOT. Ces orientations peuvent être perçues comme des contraintes, mais nous les voyons plutôt comme des défis à relever dans le cadre de la charte, notamment au niveau des aspects urbanistiques.



Pour la préservation de l'environnement

C'est un objectif majeur qui doit à la fois permettre d'économiser les ressources naturelles, de protéger nos paysages, de contrôler et réduire les pollutions.

Il s'agit de transmettre à nos enfants le cadre protégé dont nous bénéficions et dans lequel ils vivront demain.

6.4 Le diagnostic partagé

Fiche d'identité de la collectivité

Ville de Grenade

→ Région : Midi-Pyrénées

Département : Haute-Garonne

Communauté de Communes Save et Garonne

→ population : 7587 habitants (recensement complémentaire de 2007).

→ superficie : 3701 hectares

→ Densité : 183,1 habitants/km²

Grenade est la 25e ville du département en nombre d'habitants, et la 17e en superficie.

I Développement urbain et économique

Une très forte croissance démographique

1 - Un enjeu fort du territoire de Grenade

La population de Grenade a fortement augmenté dans les années 90 et 2000 : entre 1999 et 2005 à Grenade la population a augmenté de 3,02 % par an, à comparer avec l'Aire urbaine toulousaine (+1,94 % par an).

2 - Le profil de la population

En 2006 20% de la population avait moins de 20 ans. La population reste familiale, avec une moyenne de 2,38 personnes par ménage.

La population de Grenade est plutôt modeste avec 17 810 € par uc contre 20 095 € pour le canton de Grenade et 19 140 € en Haute Garonne.

Ce niveau de revenus s'explique en partie par

- une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures
- une proportion importante de retraités agricoles
- une proportion de personnes de plus de 15 ans sans emploi et non retraités élevée.
- Mais pas de sur-représentation de personnes pauvres

3 – Les perspectives

Les travaux de prospective du SCOT Nord-Toulousain envisagent, pour le territoire de Save & Garonne, une augmentation de 50 % de la population d'ici à 2030. Grenade serait la principale concernée par cette augmentation de population, avec une population évaluée à 12 000 habitants en 2030

Objectifs du SCOT :

+ 2 600 logements à échéance 2030 sur Grenade.

40% de la production de logement à destination locative privée et publique

15 à 20% de la production en locatif social et très social

Aider à l'accession

Densité entre 15 et 30 logements par hectares.

Le projet de pont sur la Garonne, situé au sud de Grenade, va renforcer la position de carrefour nord-sud et est-ouest du territoire de Grenade, tant au plan de la fonction de transit que de la desserte des zones économiques qui se développent à l'ouest et au nord de l'agglomération toulousaine.

SYNTHESE

- Une explosion démographique continue même si on note un tassement récent, avec de plus un nouveau profil d'habitant, jeune et urbain, qui implique la prévision de l'accueil par les communes (équipements et services)

POINTS FORTS

Population renouvelée, jeune et active

POINTS FAIBLES

Déplacements augmentés vers l'agglomération toulousaine (bassin d'emploi)
→ pollution, insécurité routière

Consommation d'espace accrue
→ disparition des terres agricoles et des milieux naturels

Besoins en aménagement (logement, voirie, eau potable, assainissement)

Besoins en équipements sociaux (enfance, santé, culture, loisirs)

Sources :

INSEE, Conseil Général Haute-Garonne - 2005

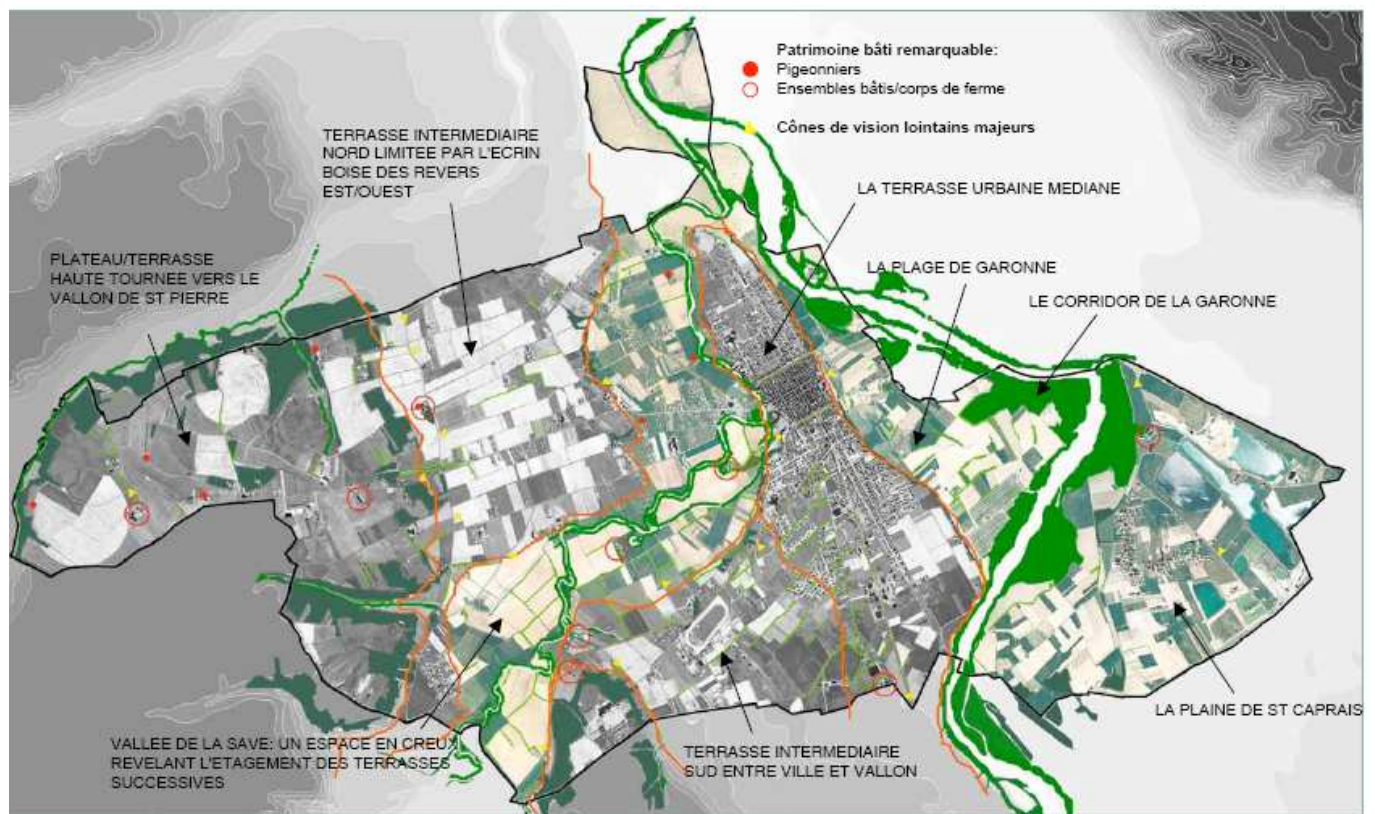
Cabinet Parcourir – 2006,

Etude PLU Grenade – Agence Urbane / AARP 2010

Urbanisme : tendance continue à l'étalement

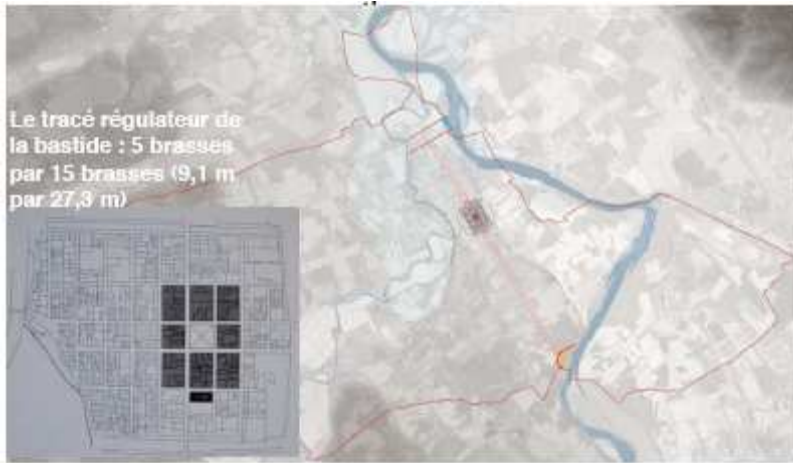
Grenade s'étend de part et d'autre de la Garonne. La ville est caractérisée par son organisation avec son centre ville (la bastide), une zone urbaine qui entoure la bastide, et les hameaux : Les Aubinels, Engarres, et Saint Caprais.

Le territoire de Grenade comporte des paliers successifs descendant vers la Garonne, et la vallée de la Save. La trame parcellaire est ancrée au site géographique, les fossés drainants sont caractéristiques. Le paysage comporte plusieurs caractéristiques remarquables :

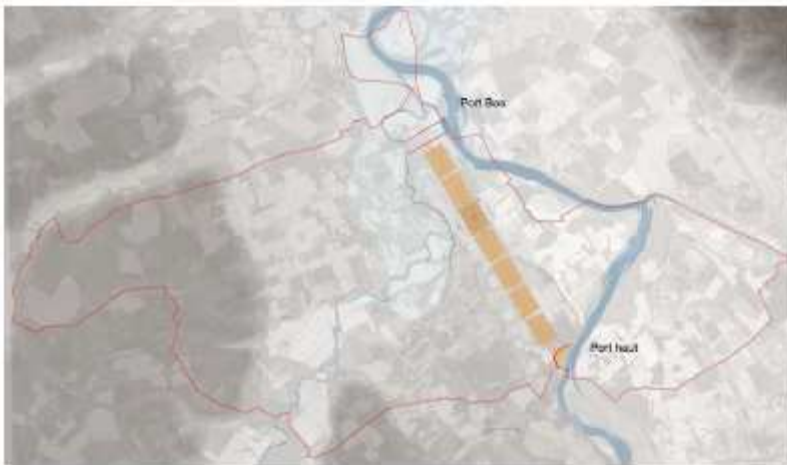


1 – La Bastide

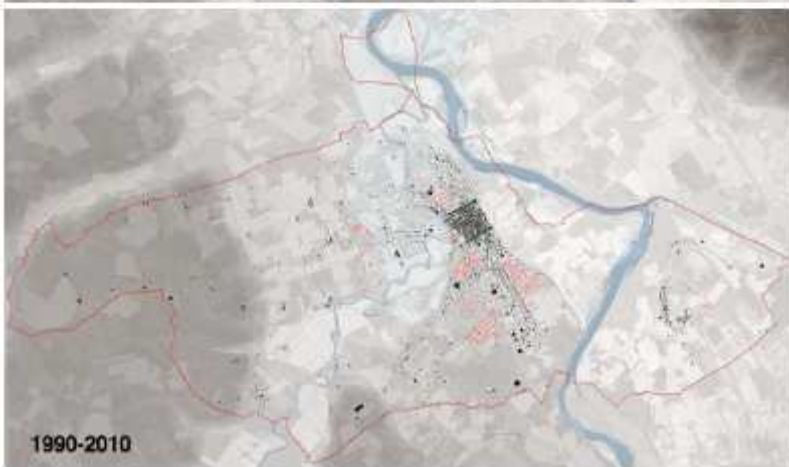
La bastide comporte depuis sa création un tracé régulateur de 5 brasses par 15 brasses (9,1 m x 27,3 m)



Le plan initial prévoyait de construire plusieurs équivalents de la bastide, alignés, pour accueillir 10 000 à 12 000 habitants :



Mais peu à peu la ville a perdu sa trame historique, avec l'implantation des constructions en diffus à partir de 1950 :



2 - Le plan local d'urbanisme (PLU)

Grenade vient de lancer (2009) la révision totale de son PLU (voir axe 1)

Il n'y a encore qu'une vingtaine d'années, Grenade était un village d'environ 3500 habitants. Le dernier recensement de l'INSEE de novembre 2007 indique une population de 7500 habitants et l'INSEE prévoit 9500 habitants vers 2013.

Cette croissance rapide n'est a priori pas prête de cesser. Grenade, bastide du 13^e siècle, située aux portes de Toulouse, est partagée entre l'ambition de devenir une ville attractive, de par ses accès aux sites d'emplois, tout en préservant un cadre de vie de qualité.

C'est pourquoi le développement urbain de notre ville doit se faire de façon réfléchie et concertée, en préparant l'avenir, tout en conservant nos racines rurales. Pour cela, la commune doit s'appuyer sur un véritable Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il doit constituer un cadre de référence, en intégrant des projets spécifiques sur certaines zones du territoire (réhabilitation du patrimoine architectural, par exemple), ainsi que des projets d'aménagement d'espaces publics, de voies publiques et d'entrées de ville.

La véritable question est de savoir comment concilier une croissance urbaine raisonnée et une bonne attractivité du territoire. La réponse à cette question se trouve dans la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

SYNTHESE

Étalement urbain typiquement toulousain dont la particularité est de se développer peu densément (240 habitants/km²), de façon « horizontale », en consommant énormément d'espaces naturels et agricoles.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prise de conscience du problème par les acteurs du territoire | Forte consommation d'espaces agricoles et naturels par l'habitat individuel : <ul style="list-style-type: none">→ extension des réseaux = coût pour les collectivités→ augmentation des déplacements = consommation énergétique et pollution→ disparition des espaces agricoles et naturels = coûts sociaux et environnementaux→ imperméabilisation des sols = coût écologique |

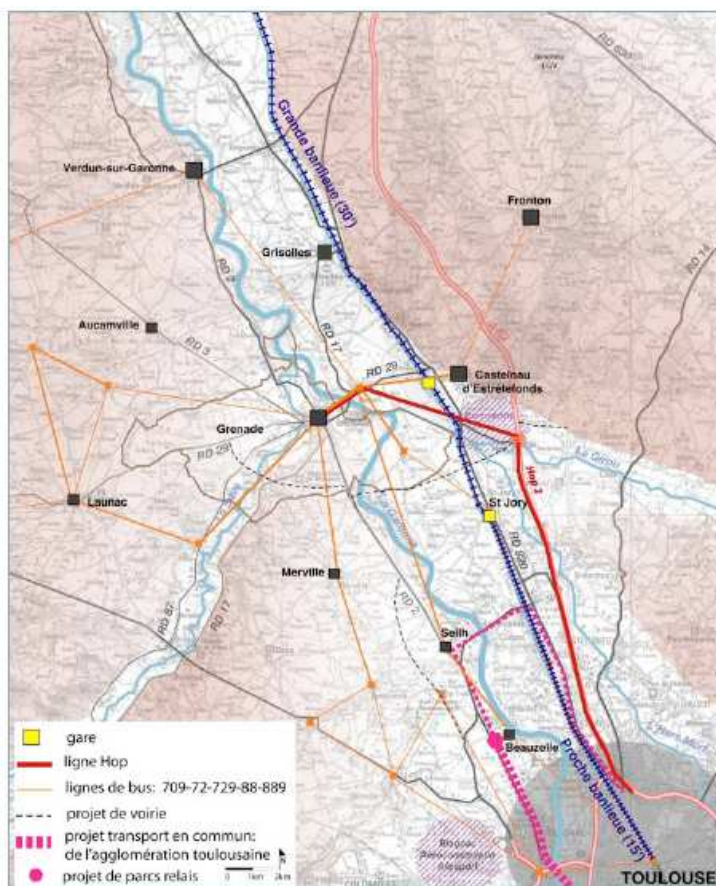
Sources :

Cabinet Parcours – 2006

Étude PLU Grenade – Agence Urbane / AARP 2010

Déplacements : un point noir pour le territoire

1 – Le trafic routier en augmentation



La RD2, route départementale structurante, connaît une augmentation forte de son trafic. Ainsi, en 2009, 2 945 véhicules (dont 3,6 % sont des poids lourds) ont été recensés au niveau de Grenade

On note une augmentation du trafic de 40,4 % par rapport à 2002.

Sept actifs grenadains sur dix travaillent à Blagnac ou Toulouse : les navettes domicile-travail vers Toulouse constituent une des problématiques majeures.

Cependant, ce trafic comporte également une part de déplacements domicile-achats qui montre que les habitants de Grenade utilisent les axes directs et rapides pour se rendre sur la zone de chalandise de l'agglomération toulousaine, constat négatif pour l'économie locale (« fuite de la consommation »).

Aux heures de pointes (7h - 9h dans le sens Grenade → Toulouse et 17h -19h dans l'autre sens), le trafic routier cause des perturbations sur la RD2 à Grenade, route de Toulouse et

entrée du bourg ;

À ces moments et sur ces lieux, le bruit, la pollution et l'insécurité rendent la circulation à pied et en vélo désagréable voire dangereuse.

2 – Le manque de transports collectifs

Train

Il n'y a pas de gare SNCF à Grenade.

La gare la plus proche pour les habitants se trouve à Castelnaud d'Estretfonds (5 km de Grenade). Située sur la ligne Toulouse - Montauban, qui se prolonge vers Paris et Bordeaux ou Marseille et Perpignan. Elle est donc bien desservie mais :

les trains sont bondés aux heures de pointe entre Toulouse et Castelnaud

le parc de stationnement de la gare est saturé dès les premières heures de la journée

le réseau de bus propose peu de navettes entre le territoire de Save & Garonne et la gare.

Le tracé le plus récent du projet de ligne à grande vitesse (LGV) entre Bordeaux et Toulouse passe par Montbartier (Tarn-et-Garonne), à 15 km au nord de Grenade.

La commune n'est donc pas concernée directement par le tracé des voies ; en revanche, avec la construction du nouveau pont sur la Garonne, elle sera le passage obligé entre la future gare et l'aéroport de Blagnac.

Bus

Grenade est plutôt bien desservie par le réseau collectif (environ 10 arrêts/jour)

Le Conseil Général de Haute-Garonne, dans le cadre de son réseau *Arc en ciel*, a créé le 1^{er} janvier 2010 une ligne de bus express, appelée « Hop ! », entre Grenade et Toulouse (terminus du métro à la station Borderouge). Cette ligne pendulaire propose un bus toutes les 30 minutes aux heures de pointe.

3 – Des déplacements doux peu sécurisés

A pied

Paradoxalement, en milieu rural, la marche à pied n'est pas forcément facilitée.

Pour les déplacements des enfants vers les écoles, par exemple, on note que les parents ne veulent pas les laisser circuler en bord de routes, même peu fréquentées, pour des raisons de sécurité.

Ce mode de déplacement, pour un usage quotidien hors loisir (école, travail, achats) fait l'objet de trop peu d'aménagements significatifs dans notre commune.

(Marche à pied en tant que loisir : cf. chapitre « Tourisme »)

A vélo

Grenade envisage l'aménagement de pistes cyclables, mais ces projets sont plutôt liés à un usage de loisir du vélo.

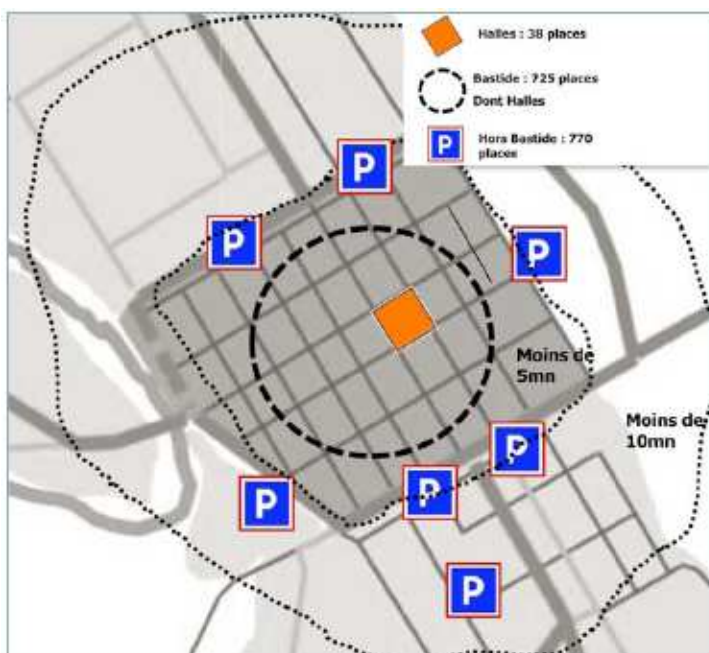
Le manque global de cheminements doux sur le territoire a été identifié surtout dans les usages quotidiens : entre les lotissements, les hameaux et les centres bourgs, les écoles et les commerces. Cependant, les habitants ont insisté sur la nécessité absolue de sécuriser ces déplacements avant de demander aux usagers de l'utiliser.

4 – La voirie

La Communauté de Communes a pris la compétence optionnelle de « créer, aménager et entretenir les voiries d'intérêts communautaires », le critère d'intérêt communautaire étant : « Toutes les voiries communales à l'exception des chemins ruraux ».

Globalement les routes de Grenade sont inégalement entretenues. Il en va de même des trottoirs et des chemins ruraux.

5 – Le stationnement



L'offre de stationnement est diversifiée au cœur du centre ville et à moins de 10 mn à pied, ce qui répond largement aux besoins. Il y a 725 places de stationnement dans la bastide et 770 places à proximité immédiate. Ce n'est toutefois pas le ressenti de la population qui souhaite encore pouvoir stationner à moins de 100 m de son domicile ou des commerces.

Paradoxe : la population déplore le manque de stationnements alors que par exemple 20% des emplacements sont libres en permanence dans la bastide (182 places libres le matin, 162 l'après-midi et 64 le soir). Pourtant on y trouve chaque jour entre 50 en 100 véhicules en stationnement illicite.

SYNTHESE

- Un double problème presque paradoxal :
 - ➔ trop de déplacements pendulaires vers Toulouse en voitures individuelles
 - ➔ pas assez de transports collectifs, dans le territoire et vers l'extérieur
- Une demande des habitants :
 - ➔ la création d'un réseau sécurisé de cheminements doux

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plan de gestion des déplacements (PGD) en cours d'élaboration par la municipalité. | <p>Territoire complètement dépendant de la voiture individuelle Cheminements doux peu nombreux et surtout peu sécurisés</p> <p>Situation des transports posant plusieurs problèmes : ➔ isolement social des personnes non actives sans véhicule (retraités, chômeurs, femmes au foyer, adolescents, etc.) aggravé par l'absence de transports en commun ➔ déficit de sécurité sur certains axes ➔ pollution et émission de gaz à effet de serre intensifiées par le trafic de véhicules individuels ➔ attractivité réduite pour les entreprises souhaitant s'implanter ➔ Intensification de la circulation aux heures de pointe</p> |

Sources :

Enquête Cordon routière 2003/2004 de la DDE 31 et Tisséo - 2005
Projet d'aménagement et développement durable de la CCSG, cabinet Parcourir – 2006
Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne – 2009
Etude PLU Grenade – Agence Urbane / AARP 2010
Etude PGD Grenade : Horizon conseil / MEDIAE, 2010

Une forte demande en logement

L'accroissement de la population (+ 3,02% par an entre 1999 et 2005, la progression s'étant toutefois ralentie après 2007) entraîne évidemment une augmentation du nombre de logements. Grenade comptait 3147 logements le 1^{er} janvier 2007. La construction neuve se poursuit à un rythme soutenu et s'est accélérée à partir des années 2000.

Grenade est soumise à une très forte pression des lotisseurs, qui accélèrent le phénomène d'urbanisation.

1 – Un parc ancien avec une vacance élevée : un potentiel de réhabilitation

Selon le recensement de 2005 Grenade, 34,1% des logements ont été construits avant 1915. Dans la Bastide on compte environ 130 logements vacants, soit 12 % du parc.

Actuellement, la demande en logement est très forte et plus particulièrement la demande en locatif privé et social, le parc étant insuffisant.

On observe d'ailleurs que de nombreux hébergements touristiques normalement réservés aux courts séjours sont loués, en basse saison, à des personnes employées temporairement sur la région.

Une Opération Départementale d'Amélioration de l'Habitat (ODAH) a été menée entre 2000 et 2007 pour soutenir le marché des logements locatifs, améliorer les conditions de vie de l'habitant et créer des logements sociaux adaptés à la demande de la population locale (72 logements réhabilités).

2- Une dominante de propriétaires occupants mais davantage de locatif que sur les territoires voisins

En 2007 il y avait à Grenade 59,5% de propriétaires occupants, à comparer avec le SCOT nord toulousain où l'on comptait près de 80% de propriétaires occupants

Une grande partie du parc locatif actuel est issue des dispositifs de défiscalisation et les prix sont assez élevés par rapport au canton (mais bien moins qu'à Toulouse) : ≈ 555 € pour un T3 60 m².

Le marché de l'accession est relativement diversifié mais cher, au regard du budget moyen primo accédant (110 000 à 160 000 €)

3 – Le logement social

Grenade compte 8 opérations regroupant 203 logements de locatif social ; 3 projets sont en cours.

Les organismes présents sont Promologis, Colomiers Habitat, Cité Jardins, SFHE Arcades.

Environ 20% des demandes de logements sociaux sont satisfaites sur la commune.

4 – Rééquilibrage récent entre individuel et collectif

Depuis une trentaine d'années et jusqu'en 2002/2004, c'est la construction de logement individuel qui a dominé.

Depuis 5 ans, les logements autorisés collectifs connaissent une croissance rapide, ce qui permet un rééquilibrage entre les deux types d'habitat.

En 2007, Grenade comptait 76,3% de maisons individuelles

Entre 2004 et 2009, près de 2/3 de la production neuve est réalisée en collectif.

5 – Le foncier

Le prix du mètre carré constructible prêt à bâtir tourne (2010) autour de 130 euros, il peut être bien plus élevé pour de petites surfaces bien placées. Grenade et Merville sont les deux communes les plus chères du canton.

On observe une hausse du prix du foncier constructible depuis les 10 dernières années (proximité de Toulouse), mais un tassement depuis un an (début de la crise).

6 – Consommation d'espace

de développement durable de Grenade – 2010-2015 Janvier 2011 - 28 -

Les zones réservées à l'urbanisation à vocation résidentielle sont encore nombreuses dans le PLU de la commune, ce qui souligne le fort potentiel d'accueil du territoire.
Ces zones à vocation résidentielle sont essentiellement établies sur des zones agricoles, et la superficie des zones à urbaniser (zones AU) dans le PLU semble étendue.
L'urbanisation représente l'équivalent de la superficie de la bastide consommée tous les 2 ans.

SYNTHESE

Forte augmentation du nombre de logements, avec une prépondérance de l'habitat individuel.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effort réalisé par la commune pour le logement locatif | Parcs collectif et locatif encore insuffisants Prépondérance de l'habitat individuel → consommation d'espaces agricoles et naturels Prix élevé du foncier → limitation de l'accès au logement et à l'installation agricole |

Source :
Conseil Général Haute Garonne – 2005
Agence Urbane / AARP : PLU Grenade - 2010

Industrie, artisanat, commerce : fléchissement en 2008

1 – Données générales

La Communauté de Communes Save & Garonne a acquis l'intégralité de la compétence économique, dont le président, maire de Grenade, et les élus ont souhaité faire un axe essentiel de leur action. Grenade concentre 70% des emplois de la CCSG.

Globalement, depuis plusieurs années, la répartition des entreprises par secteur d'activité montre :

- une stabilité dans le secteur alimentaire,
- une croissance élevée pour les entreprises du bâtiment (mais qui a marqué le pas fin 2008),
- et surtout, une forte croissance des entreprises de services.

Enfin, on peut noter que les entreprises de Save & Garonne sont de petite taille : près des 3/4 d'entre elles n'ont aucun salarié, contre seulement 3 % qui ont plus de 10 employés.

En 2008, les entreprises redevables de la taxe professionnelle étaient au nombre de 436 à Grenade. Ce sont essentiellement des entreprises de petite taille.

2 – Une industrie majoritairement agro-alimentaire

La part des établissements industriels (7,25 % en 2003) correspond aux moyennes de l'aire urbaine toulousaine et du département : ce secteur est assez bien représenté sur le territoire.

Ce tissu industriel se caractérise par la prédominance de l'industrie agroalimentaire (plus de 30%) et hormis ce secteur aucune autre industrie ne se détache réellement : on trouve de la fabrication de meubles et industries diverses (9,64 %), fabrication de machines et équipements (8,43 %), fabrication d'instruments médicaux (8,43 %), travail des métaux (4,82%), etc.

3 – Un artisanat dynamique mais jusqu'à quand ?

L'année 2008 : bilan global positif

Le bilan de la situation artisanale établi par la Chambre des Métiers pour la Communauté de Communes montre que, pour le territoire, l'année 2008 est encore marquée par une progression globale du nombre d'entreprises artisanales sur Grenade. Environ la moitié de ces entreprises appartiennent au secteur du bâtiment, un quart aux services et le reste dans l'alimentation et la production.

4 - Les zones économiques

La compétence économique étant l'une des principales compétences de la CCSG, celle-ci a cherché à implanter des entreprises nouvelles sur son territoire et pour ce faire, a aménagé des espaces d'accueil. Deux de ces zones se trouvent sur Grenade :

La zone Proxima (3.5 ha) :

Cette zone, complète depuis quelques années, a pour principale vocation l'accueil des PME de production, des entreprises de distribution et de services, ainsi que de l'artisanat. La Communauté de Communes était également en charge sur cette zone du suivi des baux locatifs, des bureaux et ateliers dont elle était propriétaire.

La ZAC Grenade Sud (6.35 ha) :

La commercialisation de cette zone est achevée et la Communauté de Communes envisage de revoir les conditions de maîtrise foncière pour éviter le « mitage » de cette zone.

5 – Des commerces fragilisés

Les marchés

Sur la commune, le marché se tient le samedi matin à Grenade. Il est très fréquenté et très attractif. Cependant, son cœur de ville, bastide du XIII^{ème} siècle, contraint la circulation et le stationnement automobile.

Les commerces de proximité

Le panel de commerces est assez diversifié.

Les commerces de proximité ont tendance à s'installer sur les zones commerciales périphériques, voire à fermer, au profit des agences de banques et assurances, ce qui amène moins de vie et d'animation au centre bourg.

La moyenne distribution

Fin 2009, Grenade compte 5 moyennes surfaces (*Aldi, Huit à 8, Intermarché, Leader Price, et Super U*).

6 – Les projets de la Communauté de Communes Save & Garonne

L' OMPCA

La CCSSG a décidé en avril 2009 la réalisation d'une Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA).

Co-financée par l'Etat, à travers le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), et la région Midi-Pyrénées, cette action a pour objectifs de moderniser et renforcer l'appareil commercial et artisanal des territoires et de soutenir le commerce de proximité.

SYNTHESE

Activité économique juste dans la moyenne, avec 3 trois secteurs dominants : agro-alimentaire, bâtiment et services, mais qui marque le pas du fait de la crise.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Forte volonté politique pour le développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none">→ profiter du positionnement stratégique et des voies de communication→ diversifier les activités (éviter un modèle industriel unique)→ inscrire l'effort économique dans un mode de développement durable→ Soutien du commerce de proximité par la municipalité | <p>Dynamique moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none">→ création d'emplois insuffisante→ création de richesse locale insuffisante→ ressources fiscales pour les collectivités réduites |

Sources :

Conseil Général 31, direction affaires économiques et développement local – 2005

Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT nord-toulousain – 2009

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne - 2009

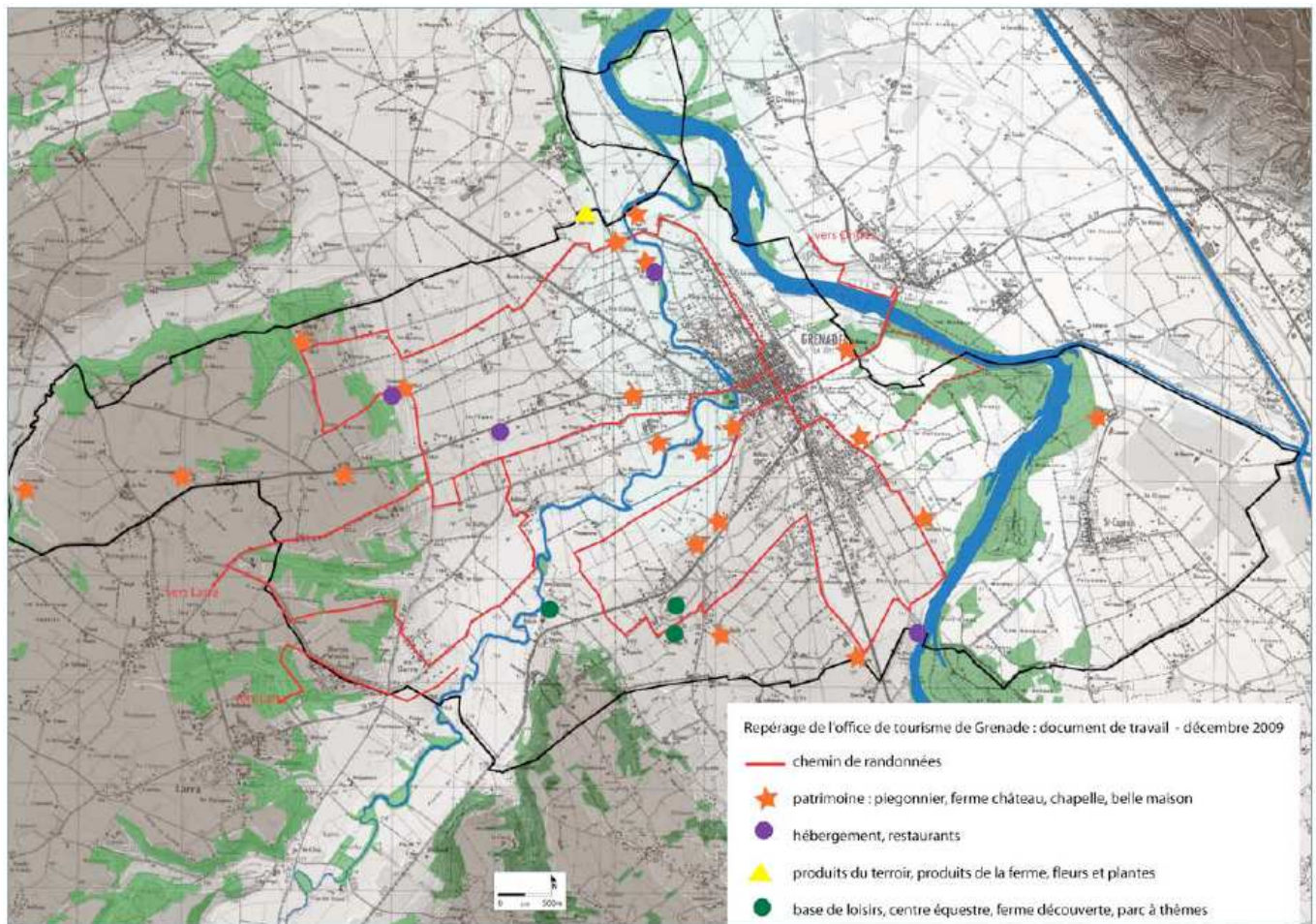
Tourisme : un bon potentiel de développement

Terre encore agricole, donc campagne toute proche d'une énorme agglomération urbaine, Grenade a une carte certaine à jouer dans le développement d'un tourisme « vert ».

1 – Un patrimoine riche et attractif

Patrimoine historique bâti

La commune compte 4 monuments historiques, dont 2 sont inscrits (Le pont de Save et Le couvent des Ursulines) et 2 sont classés : l'église Notre Dame de l'Assomption et la Halle.



Avec une vingtaine d'éléments patrimoniaux Grenade est la commune du canton qui offre le plus de potentiel touristique.

A noter l'absence de Musée.

Patrimoine naturel

Bords de Garonne et de Save, plans d'eau, paysages de campagne, forêts : tous les éléments naturels susceptibles de plaire, surtout à un public urbain en mal de verdure et de fraîcheur, sont présents sur Grenade.

Plusieurs sites naturels protégés, une vingtaine de kilomètres de chemins pédestres sont proposés aux visiteurs pour leur permettre de découvrir une faune et une flore qui, sans être extraordinaires ni véritablement mises en valeur, sont relativement bien conservées.

2 - Augmenter l'offre d'hébergement ?

La capacité existante

Le territoire de Grenade dispose de :

- 10 restaurants classiques
- 7 restaurants « sur le pouce » (pizza, kébab, burger)
- 1 hôtel (4 chambres doubles)
- 3 chambres d'hôtes et un gîte rural, totalisant 19 lits
- aucun meublé touristique

Grenade ne dispose que de peu de capacité d'hébergement. La qualité des chambres d'hôtes et gîtes est bonne en moyenne (2 à 3 « épis »).

Grenade ne compte que 0,7% de résidences secondaires, contre 3,7% en Haute Garonne.

Vers un développement ?

Jusqu'en 2008 inclus, les hébergements marchands du territoire étaient complets en haute saison et fonctionnaient suffisamment en moyenne saison. L'été 2009 a été plus difficile.

Cependant, en basse saison, les seules structures qui font le plein sont des gîtes ayant passé des accords avec des entreprises de la périphérie toulousaine qui leur adressent des personnels en contrats à durée déterminée (3 mois maximum autorisés en gîte).

L'hiver, le remplissage d'équipements professionnels tels que les hôtels n'est donc pas garanti.

Toulouse prévoit de déplacer son Parc des Expositions, actuellement au centre ville, pour une implantation sur Blagnac ou une commune proche. Le développement d'un tourisme d'affaires représenterait alors une opportunité pour Grenade : des hôtels de catégorie 3 à 4 étoiles pourraient par exemple s'implanter.

Mais faut-il encourager voire susciter ces initiatives avant de connaître avec certitude la localisation et le calendrier d'implantation du Parc des Expositions ?

Le pôle cheval en cours de discussion serait aussi un moyen d'attirer des touristes.

3 – Projets en cours et pistes d'actions

Développer les chemins de randonnée

S'adressant à tous les publics et ne nécessitant pas de matériel particulier, la marche à pied est une activité attractive et donc primordiale à développer.

Aujourd'hui on peut relever environ 120 km de chemins sur les treize communes de Save & Garonne, dont 13 km pour le circuit du Canalet à Grenade.

Mais ils proposent une signalétique quasi inexistante.

L'Office de Tourisme Intercommunal a donc mandaté la Fédération Française de Randonnée Pédestre en juin 2009, pour étudier la réalisation d'un circuit pédestre en boucle (avec possibilité cycliste et équestre) pour chaque commune, assortis de chemins de liaison entre eux.

Commercialiser le territoire

L'OTI a déposé en juillet 2009 en Préfecture un dossier d'autorisation de commercialisation de produits touristiques. Le projet est de :

vendre des produits dérivés portant la marque « Grenade entre Save et Garonne » ;

créer des produits touristiques : séjours à thèmes, de différentes durées, pour différents publics, etc.

adopter une démarche marketing : enquête sur le public potentiel, présence sur des foires, salons professionnels, etc.

s'associer aux autres OT du Pays Tolosan.

Professionaliser les prestataires



Hébergement, restauration, parcs de loisirs, vente à la ferme,... : les prestataires touristiques locaux ont des niveaux de professionnalisation hétérogènes.

L'OTI envisage des actions de formation afin de leur permettre de :

se connaître entre eux

connaître les aides possibles dans leur secteur d'activité

approfondir certaines techniques (informatique, accueil, commercialisation, etc.).

SYNTHESE

Secteur économique qui n'a pas déployé tout son potentiel en Save & Garonne.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Richesse patrimoniale et paysagère | Equipements insuffisants (hébergements et activités) |
| Fort potentiel du fait de la proximité de l'agglomération toulousaine : → tourisme d'affaires → tourisme vert (courts et longs séjours) | Faible professionnalisation des prestataires touristiques |

Sources :

Comité départemental du tourisme de Haute-Garonne, service Etudes et développement – 2006

Office du Tourisme Intercommunal de Save & Garonne – 2009

Agence Urbane / AARP : PLU Grenade – 2010

INSEE : chiffres clefs octobre 2010

II Développement Humain et Social

Petite enfance : capacité d'accueil doublée en 4 ans

En 2007 Grenade accueillait 423 enfants de 2 à 5 ans, dont 76 % étaient scolarisés. Le taux d'activités de leurs parents est de 61.7 %, alors qu'il n'est que de 53.2 % pour le département de la Haute-Garonne. Cette nouvelle génération de parents, jeunes et actifs, a exprimé un besoin important de modes de garde pour leurs enfants.

1 - Une capacité d'accueil accrue

Elle a nettement augmenté depuis 2005, tout en restant limitée. Fin 2008, la capacité d'accueil est la suivante :

| Type de structure | Lieu d'implantation | Capacité d'accueil |
|------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Multi-accueil « Citronnelle » | Grenade | 16 places |
| Halte-garderie | Grenade | 18 places |
| Sous-total crèches | | 34 places |
| 67 assistantes maternelles agréées | | 150 places |
| TOTAL ACCUEIL | | 184 places |

2 – La gestion des structures

La compétence « petite enfance » a été transférée à la Communauté de Communes. Les crèches du territoire étaient jusqu'en 2009 gérées par des associations créées par les parents usagers, avec un important subventionnement intercommunal.

La CCSG a construit un équipement à Bretx (ouvert en 2008) puis à Merville (ouvert en septembre 2009). La rénovation de la crèche de Grenade a eu lieu en 2010. Il est prévu de doubler la capacité d'accueil.

En 2009, la CCSG a organisé la reprise en régie de la gestion financière et humaine des crèches. Les élus ont souhaité que les parents continuent à être associés à la vie des structures, ainsi qu'aux projets éducatifs.

3 - Le Relais d'Assistantes Maternelles : un outil d'accompagnement

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) est un service de la Communauté de Communes depuis avril 2005 (il était auparavant géré par la commune de Grenade et ne concernait que celle-ci).

Il est animé par deux éducatrices de jeunes enfants – 1,5 poste, puis 2 postes depuis mi 2009 -
Le RAM a pour objectif de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles. Pour cela il :

favorise les échanges entre les familles et les assistantes maternelles,
accompagne les familles dans la recherche d'un mode de garde,
organise l'information des assistantes maternelles,
propose des temps d'accueil collectifs aux assistantes maternelles (enrichir leurs compétences, rompre leur isolement professionnel).

SYNTHESE

Un public (jeunes couples s'installant sur le territoire) en demande de modes de garde en quantité et en qualité.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Effort important de la collectivité pour répondre à la demande | La demande dépasse encore l'offre |

Sources :

Relais des assistantes maternelles (RAM) de la Communauté de Communes Save & Garonne- 2008
Cabinet VivaCité – 2009. INSEE- 2007

Education, formation : bon niveau global

325 enfants grenadins de 2 à 5 ans, 793 enfants de 6 à 14 ans, 207 enfants de 15 à 17 ans et 208 jeunes de 18 à 24 ans étaient scolarisés au cours de l'année scolaire en 2007

1 - L'enseignement public

Grenade compte 3 écoles maternelles, et 3 écoles élémentaires publiques. Les effectifs sont les suivants :

| | maternelle | | | elementaire | | | st caprais | Ondes | TOTAL |
|-----------------------------|------------|---------|-------|-------------|---------|-------|------------|-------|-------|
| | gouze | bastide | total | gouze | bastide | total | | | |
| rentrée 2007 | 140 | 133 | 273 | 244 | 166 | 410 | 45 | 64 | 792 |
| rentrée 2008 | 148 | 134 | 282 | 269 | 186 | 455 | 51 | 65 | 853 |
| rentrée 2009 | 155 | 135 | 290 | 287 | 204 | 491 | 56 | 66 | 903 |
| rentrée 2010 | 160 | 136 | 296 | 303 | 217 | 519 | 60 | 67 | 942 |
| augmentation de 2008 à 2010 | | | 14 | 34 | 31 | 64 | | | 89 |

Il existe un regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sur les communes de Grenade, école de Saint Caprais (maternelles) + Ondes (primaires)

On note une forte croissance des effectifs des écoles du bourg

- Accueil des enfants hors temps scolaires: une fréquentation croissante et des espaces dans les écoles insuffisants.
- Un projet de groupe scolaire à Mélican pour répondre aux besoins existants (délocalisation) et aux besoins futurs (développement) en lien avec un nouvel ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement)

2 - L'enseignement primaire privé

On trouve sur le territoire de Grenade deux écoles privées :

- l'école internationale Montessori ,
- l'école maternelle et élémentaire privée Ste Marthe.

3 - L'enseignement secondaire et supérieur

Grenade compte un collège, mais pas de lycée.

Le collège d'enseignement général du Grand Selve, à Grenade, qui comporte une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), destinée aux élèves en grande difficulté scolaire ;

Les lycées d'enseignement généraux les plus proches sont situés à Blagnac et Fronton, et il existe un lycée agricole à Ondes.

SYNTHESE

Si les écoles de Grenade ne sont pas saturées, on s'en rapproche. La croissance des effectifs tend toutefois à se ralentir.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|---------------------------------------------|----------------------------------|
| Les écoles sont en nombre (juste) suffisant | Leur emplacement n'est pas idéal |

Sources :

Cabinet Parcourir – 2006

INSEE – 2008

Agence Urbane / AARP : PLU Grenade - 2010

Enfance Jeunesse : un enjeu futur important

1 – La ville de Grenade

Grenade consacre plus de 50% de son budget et de ses effectifs à cette compétence, à travers trois services distincts : Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse.

Dans le cadre du Contrat Temps Libre signé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la CCSG pour les communes de Grenade et Ondes, le service Enfance gère un dispositif Animation Inter-cantines et un Centre de loisirs. Celui-ci est actuellement situé dans les écoles, mais sera installé dans ses propres locaux (terrain Melican)

Le service Jeunesse anime un centre de loisirs pour les 10-14 ans et un service « Ados » (14-17 ans), dans des locaux dédiés et adaptés.

Enfin, la ville veut essayer de créer un conseil municipal des Jeunes.

2 – Inoccupation et incivilités

S'il y a peu de problèmes d'insécurité, les actes sont en augmentation.

Les seuls actes relevés (tapage nocturne, tags, bris de matériel public et mobilier urbain) sont justement le fait de quelques jeunes inoccupés.

Ce constat est vécu comme une fatalité, désagréable et parfois coûteuse, mais sans gravité.

3 – Un accompagnement limité

La mairie de Grenade a créé son service Point Information Jeunesse (PIJ), centre de documentation et d'informations ouvert 5 jours par semaine. Il informe sur les thèmes de l'emploi et de la formation, de la vie quotidienne, les démarches administratives, les loisirs et les sports et propose différents services dont un accès Internet.

La Mission locale de Haute-Garonne, qui rassemble tous les partenaires concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, tient une permanence une fois par semaine sur rendez-vous à Grenade. A l'attention des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire souhaitant entamer ou poursuivre un parcours d'insertion professionnelle et développer leur autonomie, elle propose un accompagnement social (santé, ressources, logement, transport, accès à la culture et au sport, implication dans la vie citoyenne).

SYNTHESE



L'effort de la commune pour les enfants et les jeunes est très important.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Une des priorités de la commune, gérée par trois services distincts : Affaire scolaires Enfance Jeunesse | Manque de moyens de transports → limitation de l'accès aux activités, et de l'autonomie des jeunes |

Sports, loisirs, culture : Un tissu associatif très riche

1 – Les associations

La commune possède un tissu associatif très riche puisqu'elle possède 82 associations ayant déposé leur statut en mairie. Un catalogue est disponible en mairie et distribué aux nouveaux arrivants.

Le milieu associatif : acteur social...

Ce tissu associatif est très ancré dans le territoire puisque 55 % des structures ont plus de 15 ans d'existence, et 13 seulement ont été créées depuis 2004.

Répartition des secteurs d'activité des associations :

- 10 humanitaires
- 22 culturelles
- 18 divers
- 24 sportives
- 8 à caractère sportif

... Et acteur économique

Les associations sont également un acteur économique dynamique du territoire, beaucoup d'entre elles emploient des salariés et la grande majorité ne dépendent pas des subventions (à plus de 30%) pour leur fonctionnement

Bien entendu, leurs activités nécessitent des moyens financiers et elles font pour la plupart régulièrement appel à la collectivité.

Ainsi, pour la saison 2008-2009 :

- 78 % d'entre elles sont subventionnées par la Mairie
- 22 % reçoivent une dotation du Conseil Général de Haute-Garonne,
- 14 % reçoivent d'autres dotations (le plus souvent matérielles) du Conseil Régional ou de l'Etat.

Enfin, pour 17 % d'entre elles, les moyens peuvent provenir d'autres co-financeurs : fédérations (63% adhèrent à une fédération), sponsors, etc.

Des besoins identifiés

Les moyens nécessités ne sont pas uniquement financiers : 92% des associations utilisent des équipements mis en place par leurs communes (locaux, terrains, salles, matériels). L'usage qu'elles en font est intensif.

Viennent ensuite des moyens financiers, des moyens humains (bénévoles, aide à la pérennisation de postes salariés) et enfin, un accompagnement au fonctionnement (services, outils de communication,

formations, ...).

Les élus communaux ont le projet de développer le tissu associatif en favorisant des projets culturels et sportifs, en aidant à la mise en relation des associations sportives et culturelles entre elles, enfin en responsabilisant les associations.

2 - Les équipements sportifs

Le rajeunissement de la population et le phénomène d'urbanisation massive du territoire entraînent des besoins en structures d'accueil et de services pour les enfants mais aussi de manière générale pour une population ayant de nouvelles exigences.

La commune possède de nombreux équipements sportifs : terrains de pétanque, les terrains de football et rugby, les courts et murs de tennis. Ils sont globalement bien entretenus et très fréquentés. Les structures privées sont essentiellement des équipements équestres : 23 installations sur Save et Garonne.

La commune possède un taux d'équipement sportifs supérieur à la moyenne nationale, en corrélation avec les tendances de Midi-Pyrénées.

Les habitants, interrogés en 2009 ont exprimé le manque d'une piscine couverte (40.8% des personnes interrogées) pour la pratique d'activités aquatiques tout au long de l'année (natation et aquagym), de salles multisports (8,5%) et de pistes cyclables (7.7%).

3 – La vie culturelle

La commune concentre la majorité des équipements dédiés à la culture en Save et Garonne.

Bibliothèques

Grenade possède une bibliothèque municipale.

Salles de spectacles

La salle des fêtes de Grenade est grande, mais handicapée par son acoustique, récemment améliorée toutefois par la pose de rideaux.

Le cinéma de Grenade est géré par l'association Grenade Cinéma. Classé Art et Essai, il propose également des séances d'après-midi pour le jeune public, le Ciné mômes.

Le foyer rural dispose d'une salle.

Lieux d'expositions

Au sous-sol de l'Office du Tourisme Intercommunal de Save et Garonne, l'Espace Halle et Arts accueille des expositions toute l'année.

La bibliothèque municipale de Grenade est aussi un espace d'exposition.

La galerie Décapé est un atelier de peinture offrant la possibilité aux artistes de s'exprimer et aux touristes de venir admirer les œuvres.

La galerie d'art Serventi, à Grenade également, s'adresse aux amateurs et collectionneurs de tableaux du XIX^e et XX^e siècle.

Cinéma

Grenade possède une salle de cinéma de 223 places, animée par l'association Grenade cinéma.

Musique

Un bâtiment communal est utilisé par l'association multi musiques (A2M) qui permet de pratiquer et apprendre tous les styles de musiques.

Les événements

Sur le territoire, les manifestations culturelles sont de plusieurs types :

des relais de manifestations nationales (Journées du Patrimoine, Rendez-vous aux Jardins, Festiciné) ou régionales (31 Notes d'été, du Conseil Général, par exemple), certaines co-financées par la CCSG via

l'Office de Tourisme Intercommunal.

des événements organisés par l'Office du Tourisme Intercommunal, qui se situent au croisement de la culture et de l'animation locale (Bouge ton territoire, la Ronde des Epouvantails, Les Rencontres d'Automne, Foire aux Livres, Grenad'Art, etc.)

des manifestations portées par des associations (Grenad'in, Printemps des Arts, etc.)

les fêtes locales estivales et vides greniers organisés également par des associations.

SYNTHESE

Des associations bien présentes, essentiellement pour les sports et les loisirs

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tissu associatif dense | Peu de manifestations de grande ampleur Vie culturelle moins riche que les activités sportives et de loisirs |

Sources :

CCSG, étude de M. PANAHI sur le tissu associatif de Save & Garonne - 2009

CCSG, étude de N. PAROLIN sur les équipements sportifs de Save & Garonne - 2009

Office du Tourisme Intercommunal – 2009

Santé : carence au niveau des gardes

1 - Les professionnels de la santé installés

Nombre de professionnels de santé en 2009 à Grenade :

| Médecins | Infirmières | Dentistes | Sages-femmes | Kinésithérapeutes | Podologues | Pharmacies |
|----------|-------------|-----------|--------------|-------------------|------------|------------|
| 10 | 8 | 4 | 1 | 12 | 3 | 3 |

2 – Généralistes : nombre correct

Le nombre et la répartition géographique des professionnels installés est satisfaisante pour un accès simple aux soins médicaux.

3 – Les carences de l'accès aux soins

Les gardes et les urgences

Le problème d'accès aux soins identifié se situe au niveau de la disponibilité des médecins pour assurer les gardes de nuit et de week-ends.

A ces horaires, comme pour les urgences, les appels des patients sont dirigés vers des centres de répartition, qui ne trouvent pas toujours un médecin de garde proche du domicile du patient. Celui-ci a alors accès à une consultation médicale téléphonique ou est redirigé vers le SAMU. Ce système de centres d'accueil téléphonique centralisés implique plusieurs interlocuteurs, de l'attente et génère beaucoup d'anxiété chez les patients.

Cette situation locale est aggravée par les perspectives, au niveau national, du vieillissement de la population de médecins généralistes (50 ans d'âge moyen actuel) et du nombre décroissant de médecins choisissant d'exercer cette spécialité en général (moins 2 000 en 2008) et en milieu rural en particulier.

Les médecins spécialisés

Comme partout en France, le nombre et la répartition des spécialistes sont insuffisants sur le territoire. Fin 2009, on trouve 1 ophtalmologiste, 1 gynécologue et 1 dermatologue à Grenade. La pédiatrie et la pédopsychiatrie sont particulièrement manquantes malgré le nombre important de jeunes enfants.

SYNTHESE

Proposition de soins semblable à celle des autres zones rurales françaises, mais vécue comme un handicap du territoire par les nouveaux habitants issus d'un mode de vie urbain.

POINTS FORTS

Bonne couverture du territoire par les professionnels de santé en semaine et en journée

POINTS FAIBLES

Absence de médecins de garde mal vécue, surtout par certaines catégories de populations :

- personnes âgées isolées
- parents de jeunes enfants
- personnes handicapées et leurs familles

Sources :

CCSG

Annuaire pages jaunes

Les publics fragiles pris en compte

1 – Les personnes âgées et handicapées

Handicap mental

Sur le territoire de la CCSSG, un établissement, le foyer sociothérapeutique Le Tourret, à Grenade, accueille des adultes présentant des troubles psychologiques et de la communication importants (service d'activités de jour et internat).

Handicap physique

En 2008, aucune commune du territoire n'avait réalisé de mise en accessibilité PMR/Handicap (PMR : Personnes à Mobilité Réduite).

La commission Accessibilité a été créée le 2009, elle devra réaliser un diagnostic de l'accessibilité des équipements publics et de la voirie.

Personnes âgées

L'association d'Aide à Domicile en Milieu rural (ADMR) du canton de Grenade, apporte des soins infirmiers et une aide aux familles (service d'auxiliaire de vie) qui permettent aux personnes âgées et/ou handicapées de continuer à vivre chez elles.

Les sociétés ADHAP et Bonjour Services fournissent les mêmes services, avec une antenne à Grenade

Le territoire de Grenade accueille également un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) : la maison de retraite Saint Jacques.

Cet établissement public habilité, d'une capacité d'accueil de 165 lits (+ 40 lits pour l'unité Alzheimer), propose un accueil médicalisé ainsi qu'un centre d'hébergement temporaire.

2 – Les personnes en difficulté sociale et professionnelle

Un niveau de vie légèrement inférieur à celui de l'aire toulousaine

En 2003, le revenu imposable moyen de l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes était légèrement en deçà de la moyenne de l'aire toulousaine et départementale, soit 20 726 € en 2007 contre 23 621 € pour le département.

Le niveau d'imposition des ménages était également légèrement plus faible au regard des moyennes de référence : 54% des ménages sont imposables.

La précarité existe...

En 2007, 45,7 % des foyers de Grenade étaient non imposables. Le taux de chômage est de 8,7% (11,3% pour les femmes). Le nombre de RMIstes représente 8,5 RMIstes pour 1 000 habitants (contre une moyenne départementale et agglomérée de 24 pour 1000), mais ce taux est malheureusement en progression depuis 1994. Grenade comptait en 2009, 123 chômeurs de longue durée pour 443 demandeurs d'emplois.

10% de la population vit avec un revenu de moins de 8300 € par an, 20% ont moins de 11800 € par an.

Plus d'une centaine de personnes sont considérées par la CAF comme « dépendantes », c'est-à-dire que les prestations de la CAF représentent plus de la moitié de leurs revenus,

... Mais elle peut être difficile à identifier

La crise financière de 2008/09 a aggravé les difficultés de nombreuses familles, mais elles sont difficiles à identifier car elles ne se font pas forcément connaître des services sociaux.

Cette difficulté est accentuée par la structure sociale du milieu rural, où « tout le monde connaît tout le monde ». Cette proximité est à la fois une garantie contre l'indifférence et en même temps un frein pour certains à demander de l'aide, par fierté : le centre social de Grenade accueille ainsi des personnes de petites communes alentour qui ne veulent pas faire appel à leur mairie et viennent chercher un certain anonymat dans une commune plus importante.

Des moyens pour aider

Les collectivités (communes, intercommunalité et Conseil Général) ainsi que les associations sont très présentes aux côtés des publics en difficulté.

Grenade dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : composée d'élus et d'habitants, cette instance se réunit (régulièrement dans les communes moyennes et lorsque le cas d'une personne ou famille en difficulté lui est signalé dans les petites communes) et détermine les aides que la mairie peut apporter. Ils peuvent également mettre en place des dispositifs d'aide tels que bourses aux vêtements, portage de repas, etc.

Le centre social Grenade Solidarité, géré par le CCAS de Grenade, organise des activités collectives pour tous les publics, pour rompre les situations d'isolement et développer le lien social (activités manuelles, atelier de français). Il assure également une aide alimentaire d'avril en septembre, prenant le relais des Restos du Cœur qui sont présents à Grenade de décembre à mars.



Fondé en 1993, le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Nord Toulousain est une association Loi 1901 rassemblant les élus locaux, les entreprises, les organisations de salariés et les associations à vocation économique et sociale pour agir localement en faveur de l'emploi. L'ensemble des actions s'articule autour de deux grands axes :

Service à l'emploi, à l'insertion professionnelle : accueil et suivi personnalisé des personnes à la recherche d'un emploi, conseils dans les démarches et informations pratiques, offres de formation, offres d'emploi locales (mise en relation directe), préparation aux entretiens d'embauche, orientation vers le réseau de partenaires, etc.

accompagnement aux organismes recruteurs : aide et conseil à l'embauche, gestion d'un fichier de demandeurs d'emploi, accompagnement dans les démarches administratives, etc.

Basé à Grenade, le CBE tient un Point Accueil Services au centre ville, gère le bus itinérant « pour l'économie et l'emploi » et l'atelier d'insertion des « Violettes de Toulouse », situé dans l'enceinte du Lycée Agricole à Ondes.

- L'association AISIP (Association Intermédiaire de Service d'Insertion de Proximité) a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté : allocataire du RMI, demandeurs d'emploi de tout âge... pour une mise au travail progressive, un suivi social et professionnel approprié.

- ACTIF, entreprise d'insertion située à Grenade et travaillant en lien étroit avec l'AISIP et le CBE, a pour activité principale l'entretien et la création d'espaces verts et le nettoyage de locaux.

- Le Conseil départemental de l'accès au droit de la Haute-Garonne, association basée à Toulouse, tient des permanences juridiques dans les locaux de la Communauté de Communes Save & Garonne et avec une participation financière de cette dernière, une fois par mois sur rendez-vous. Elle donne des informations et consultations gratuites par des avocats pour renseigner sur les droits et obligations et orienter dans les démarches.

SYNTHESE

- Des structures spécialisées (recherche d'emploi, insertion) bien présentes sur le territoire.
- Un contexte qui oblige à renforcer la vigilance publique sur deux points :
 - ➔ la crise économique aggrave l'accès à l'emploi, augmente la précarité
 - ➔ la hausse des prix de l'énergie risque de rendre difficile l'accès à celle-ci.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Structures actives et complémentaires | Manque d'accueil professionnel pour les difficultés du quotidien (qui s'aggravent depuis 2 ans) |
| | Manque de moyens de transports |

Source : INSEE

Emploi : une offre locale insuffisante

1 – Un taux d'activité satisfaisant

En 2007 le taux d'activité des grenadains de plus de 15 ans était de 76 % : taux supérieur à celui de Save et Garonne, de l'aire de Toulouse et du département. Sur 4401 habitants de plus de 15 ans, 3351 étaient actifs dont 3058 ayant un emploi.

En 1999, 60,49% des contrats sont de types CDI et 19,05% sont des titulaires de la fonction publique. Les emplois aidés concernent 3,78% des emplois, et les CDD 11,31%, ces deux taux étant supérieurs à la moyenne du département et de l'aire urbaine toulousaine. Ces chiffres sont anciens et ont certainement évolué depuis.

En 2009, 443 demandeurs d'emploi étaient recensés sur la commune, dont 243 femmes (50%) et 6% des jeunes de moins de 25 ans (contre 13% pour la CCSG). Ces nombres sont en forte augmentation depuis 2007

2 - Une transition de l'agriculture vers le tertiaire

Grenade fait figure de pôle économique du secteur avec 70% des emplois sur les 13 communes de la CCSG, soit 1876 emplois sur 3580 en 1999 ; le nombre d'emplois a fortement augmenté, passant à 2311 en 2009

Toutefois de forts contrastes apparaissent selon les secteurs d'activités modifiant fortement le profil socio-économique du territoire.

En 2007, les agriculteurs grenadains ne représentent plus que 0,7% de la population de 15 ans et plus. Les artisans et commerçants, même s'ils sont très importants pour l'emploi local, ne représentent que 3,3%. Grenade compte en revanche 30 % de retraités et 14 % d'ouvriers, contre 16 % d'employés, 16 % de professions intermédiaires et 6,7% de cadres supérieurs.

3 – Une inadéquation entre l'emploi local et les actifs

Le territoire de Grenade offre 1 emploi pour 3,07 habitants, contre un emploi sur 5 habitants en Save et Garonne, ce qui est une caractéristique de la couronne périurbaine : la majorité des actifs ayant un emploi travaillent hors de leur commune de résidence.

Des navettes domicile travail très importantes

Sur près de 7 325 actifs ayant un emploi, 30% travaillent sur la commune, les autres travaillant majoritairement dans l'aire urbaine toulousaine ; moins 6% vont dans un autre département dont la majorité se dirige vers le Tarn et Garonne.

Le territoire de la CCSG souffre de cette tendance lourde qui caractérise le milieu périurbain

Pas d'adéquation entre l'emploi et la population

Les emplois qu'offre la commune sont occupés par des actifs résidant en dehors du territoire. En effet, en 1999, sur Grenade, 56% des emplois locaux sont occupés par des non-résidents

SYNTHESE

Un paradoxe : les actifs de Save & Garonne vont travailler sur l'agglomération toulousaine alors que les emplois du territoire sont occupés par des personnes venant de l'extérieur.

POINTS FORTS

Ratio d'1 emploi pour 3 habitants

Forte volonté politique de recréer les conditions de l'emploi

POINTS FAIBLES

Inadéquation entre les emplois locaux et la population

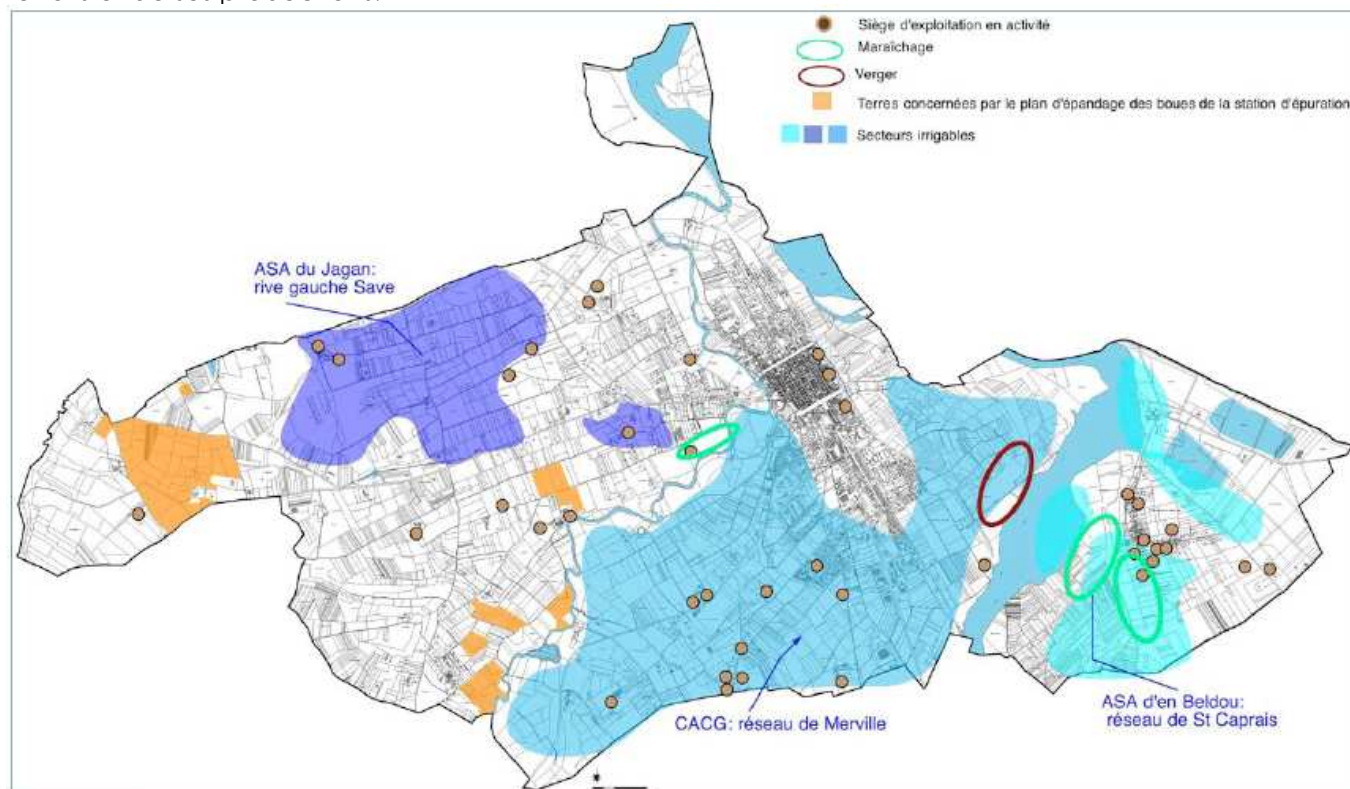
Sources :

Cabinet Parcourir – 2006 - INSEE – 2008 et 2010

Environnement et qualité de vie

Agriculture : en perte de vitesse mais des potentialités

Malgré la pression urbaine, le territoire est encore largement voué à l'agriculture, qui occupe une place importante à la fois dans ses paysages mais aussi dans sa structure économique, par la qualité de ses terroirs et de ses productions.



1 – Des exploitations vieillissantes et des difficultés de transmission

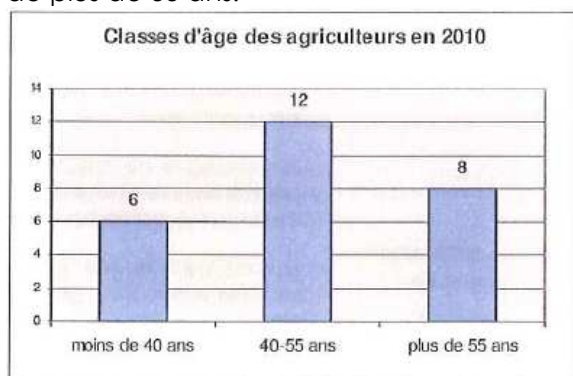
Malgré le rôle de l'agriculture dans l'économie locale, le nombre d'exploitations continue de baisser : en 2000 il y avait 76 agriculteurs sur la commune, en 2010 il en reste 36 (pour 31 exploitations).

De plus, peu de jeunes agriculteurs s'installent sur le territoire. Les problématiques de transmission d'exploitation, de remembrement et de déprise des terres agricoles entraînent des enjeux paysagers et fonciers importants pour les acteurs du territoire.

La pression urbaine incite les propriétaires à maintenir le foncier dans le patrimoine familial et à privilégier la location ou le fermage à la vente. Ce phénomène conduit également à une augmentation des prix du foncier agricole, en moyenne supérieur de 20 à 30 % à la réalité économique de l'agriculture.

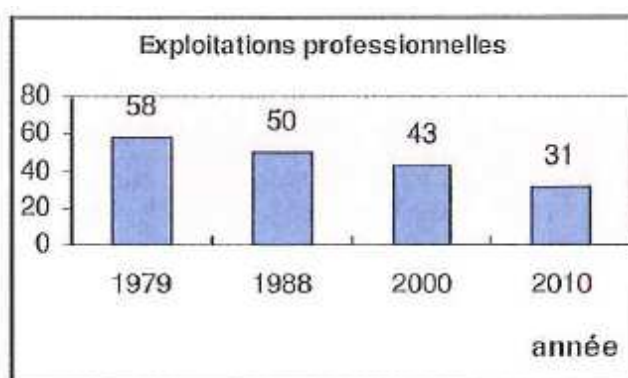
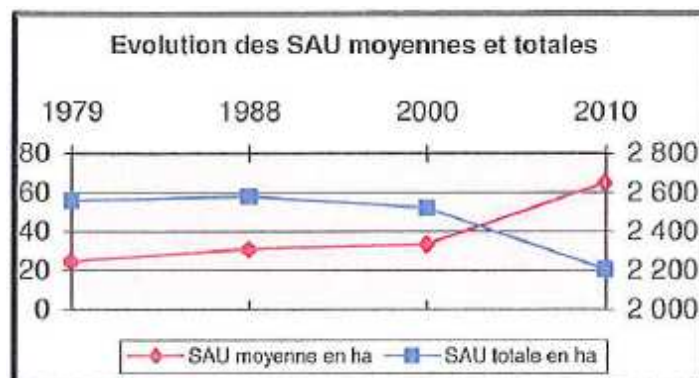
| Données générales - situation | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Superficie communale | 3 701 ha |
| Nombre d'habitants (1999 - 2010) | 5 832 en 2009, 7106 en 2010 |
| SAU communale (2000) | 2 379 ha soit 64% de la surface communale |
| SAU des exploitations ayant leur siège sur la commune (2000-2010) | 2 518 ha en 2000 2 204 ha en 2010 |
| Nombre d'agriculteurs en 2000 (RGA) et 2010 | 76 en 2000 34 en 2010 |
| Rappel du contexte agro-environnemental | |
| Type de zone pour les handicaps naturels | plaine |
| Potentialités agronomiques dominantes sur la commune | Très bonnes et bonnes (vallées) |
| % de SAU irrigable (RGA 2000) | 42% |
| Zone vulnérable nitrates | oui |
| PAT Hers Mort - Girou | oui |
| Contexte économique et social | |
| CUMA – ASA (gestion commune du matériel, irrigation) | Aire urbaine de Toulouse 2 ASA 1 CUMA |
| Environnement économique (coopératives – marchés...) | Fournisseur de Matériel agricole Marché de plein vent le samedi matin |
| Environnement technico-économique | Conseiller CDA (bureau délocalisé) CER France 31 DADRE |

L'âge moyen des agriculteurs est sensiblement le même que sur la Communauté de Communes : 30% de plus de 55 ans.



2 - Une surface agricole utilisée en diminution constante

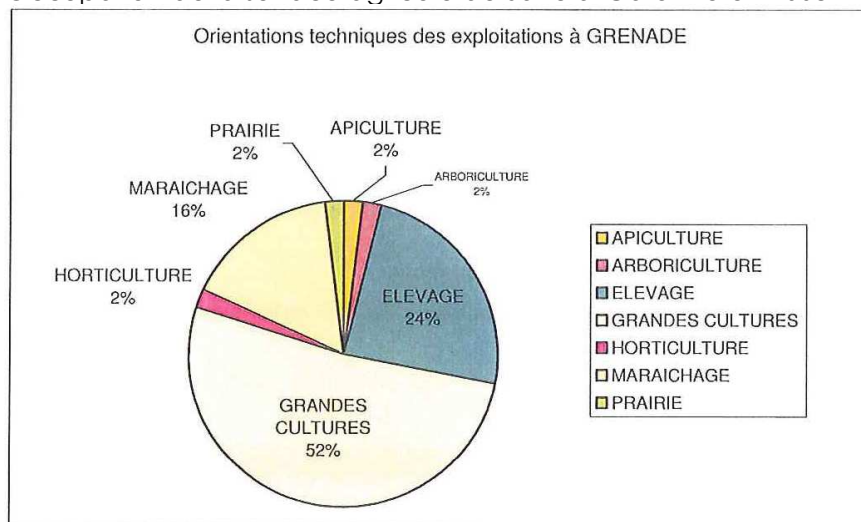
La SAU (Surface Agricole Utilisée) est en diminution mais la surface moyenne des exploitations a augmenté par conséquent car la surface agricole (SAU) n'a pas diminué aussi vite que le nombre d'exploitations.



3 - Les productions

La qualité agronomique des sols et le réseau d'irrigation ont permis le développement de cultures essentiellement céréalières, mais globalement l'agriculture reste très diversifiée :

Occupation de la surface agricole de Save & Garonne en 2008



Les productions dominantes sont le blé, le maïs, le tournesol, le colza.

A noter l'augmentation du nombre d'exploitations maraîchères : 3 en 2000, 8 en 2010. De même pour l'élevage.

Agriculture biologique :

Grenade possède 1 seule exploitation en agriculture biologique.

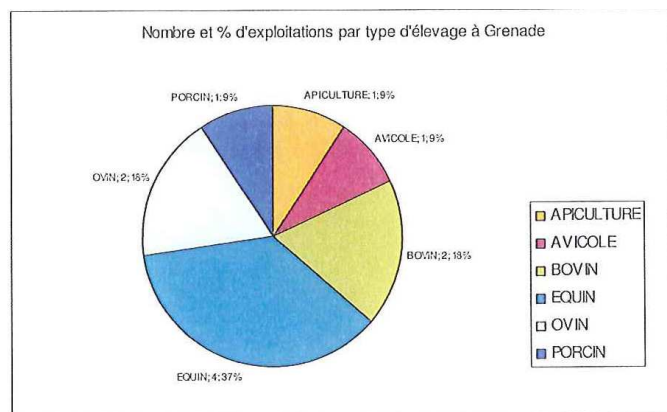
Forêt :

Grenade accueille environ 300 hectares de forêt.

Bien que significatif, ce boisement ne présente pas les caractéristiques d'une forêt de production, ni de loisir.

Elevage

L'élevage est un domaine porteur à Grenade : 11 élevages sont recensés sur la commune.



SYNTHESE

- Explosion démographique et pression foncière entraînent transformation d'usage et disparition de la surface agricole utile.
- Contexte général de crise agricole freinant le maintien et l'installation d'exploitants.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Potentialité des sols et de l'irrigation Potentiel de développement du fait de la proximité des consommateurs (circuits courts, par ex.) Structures d'accompagnement agricoles</p> <p>Forte volonté politique de rester un territoire à vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none">→ préserver la surface dédiée à l'agriculture→ inscrire l'agriculture dans un mode de développement durable→ volonté de développer le maraîchage et le bio | <p>Diminution forte et régulière de la SAU et du nombre d'exploitants (sauf maraîchage) Pression sur le foncier Vieillesse des agriculteurs</p> <p>Secteur maraîcher peu attractif (pénibilité, prix du foncier)</p> |

Sources :

Conseil Général 31, direction affaires économiques et développement local – 2005
Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Haute-Garonne – 2006
Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne – 2008
Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT nord-toulousain – 2009
Diagnostic agricole de la CCSG – 2010
Diagnostic du PLU - 2010

Energie : une nouvelle voie de développement à explorer

1 - L'hydroélectricité

En Midi-Pyrénées, l'hydroélectricité représente 30% de la production d'électricité en 2007, deuxième source d'énergie après le nucléaire. Les petits producteurs, quoique nombreux, ne participent qu'à hauteur de 0,07 % de la production régionale.

Grenade ne dispose d'aucune installation hydroélectrique, un potentiel existe toutefois sur la Save.

2 - Le bois énergie

Chauffage individuel

En Midi-Pyrénées, le bois énergie représente 9 % de la production d'énergie primaire en 2007 (seconde source d'énergie renouvelable après l'hydraulique).

La majorité de la consommation régionale se fait pour le chauffage des ménages : 2 logements sur 5 utilisent le bois en appoint d'une autre énergie, pour le chauffage ou juste pour le confort et le loisir.

Cependant, globalement, la consommation moyenne des utilisateurs de bois énergie est en baisse depuis 2007 (2,8 millions stères en 2006 mais 2,7 millions de stères en 2008), peut-être en raison de la douceur de l'hiver 2006-2007.

93% des ménages utilisent le bois bûche, dont l'origine est privée : 2 ménages sur 5 s'approvisionnent sur leur propriété.

Chaufferies collectives

Selon un recensement de l'ADEME, on dénombre une centaine de chaufferies automatiques en Midi-Pyrénées, installées avant 2000 (représentant une puissance de 126 MW).

De plus, le Conseil Régional a mis en œuvre, entre 2000 et 2006, un Plan bois énergie : 70 chaufferies automatiques ont été installées dans ce cadre, représentant une puissance installée de 27 MW.

3 - Le solaire thermique (eau chaude sanitaire)

Avec 14 719 chauffe-eau solaires individuels (plus de 65 000 m² de panneaux solaires) installés entre 1999 et 2008 dans le cadre du PRELUDE, la région Midi-Pyrénées se place en tête des régions de France. Mais, aucun recensement avant 1999 n'étant disponible, il n'est pas possible de connaître précisément le parc exhaustif des chauffe-eau solaires individuels en état de marche.

280 chauffe-eau solaires collectifs, représentant environ 7 855 m² de panneaux solaires, ont été installés en Midi-Pyrénées entre 2000 et 2008. Un recensement des chauffe-eau solaires collectifs mis en service avant 2000 fait état de 88 installations.

Ces chiffres sont à considérer avec précaution car les recensements sont difficiles ainsi que le recueil de l'état de fonctionnement des équipements.

5 - Le solaire photovoltaïque

La loi n° 2000-108 du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, prévoit que diverses installations puissent bénéficier de l'obligation d'achat, par EDF ou les distributeurs non nationalisés, de l'électricité qu'elles produisent.

Le photovoltaïque (PV) est le mode de production d'énergie qui a connu la plus grosse augmentation depuis quelques années. Ainsi, en Midi-Pyrénées, le nombre d'installations est passé de 13 en 2002 à 1 458 en 2008 !

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--------------------|------|------|------|------|------|-------|--------|
| Nombre | 13 | 14 | 15 | 19 | 57 | 293 | 1 458 |
| Puissance (en kWc) | 21 | 31 | 49 | 83 | 333 | 2 175 | 61 556 |

Source : DREAL (certificats d'obligation d'achat)

Il existe un projet de centrale photovoltaïque privée à Grenade.

A noter que sur certaines communes au patrimoine historique important, les Architectes des Bâtiments de France ont parfois donné des avis défavorables pour des installations sur les toits.

4 - L'énergie éolienne

En 2008, Midi-Pyrénées compte 123 éoliennes, correspondant à une puissance installée de 236 MW, la Haute-Garonne étant le département le moins équipé de la Région, avec seulement 12 mâts mis en place.

Au moins 2 projets de parcs éoliens ont vu le jour sur le territoire de Save & Garonne, dont un porté par des agriculteurs de Merville sur un terrain municipal. Mais tous deux ont été refusés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, du fait de la proximité de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

5 - La géothermie

Midi-Pyrénées représente 4 % de la production nationale de chauffage urbain d'origine géothermique.

En 2007, au-delà des installations individuelles, on dénombrait une seule installation de géothermie dédiée au chauffage urbain : le puits de géothermie du Ritouret de la ville de Blagnac, qui produit 6,3 GWh.

Il n'y a pas d'installation sur Grenade.

SYNTHESE

En plus de l'eau (la Save particulièrement) et du soleil, un atout évident : la biomasse liée à l'activité agricole.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Potentiel d'énergie renouvelable en solaire et biomasse | <p>Pas de politique énergétique publique à l'échelle de Save & Garonne</p> <p>Faible prise de conscience des enjeux de la sobriété et de l'efficacité énergétique</p> |

Sources :

Panorama régional des énergies renouvelables en 2007, OREMIP - 2009

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne – 2009

Milieus naturels, biodiversité : un patrimoine à préserver

A – LES MILIEUX AQUATIQUES NATURELS

1 - Les nappes d'accompagnement de la Garonne

A l'ère glaciaire, l'érosion exercée par la Garonne en milieu montagnard lui a fait charrier d'énormes quantités de matériaux solides (cailloux, graviers, sables) qui se déposent sur ses berges en plaine, lorsque son cours se ralentit. Ces dépôts ont réduit le lit mineur de la Garonne, c'est-à-dire la partie dans laquelle l'eau de surface s'écoule, la rivière telle que nous la voyons en période normale.

Mais, sous la surface du sol, de chaque côté du fleuve, une grande quantité d'eau continue de circuler à travers ces dépôts de graviers et de sables : ce sont les nappes alluviales ou nappes d'accompagnement.

Ce type de nappe est dit « libre », par opposition aux nappes captives. Une nappe libre n'est pas limitée vers le haut par des terrains imperméables. Elle est alimentée par les précipitations au niveau de toute sa surface.

Les nappes libres sont le plus souvent en relation avec les rivières qui les drainent et/ou les alimentent. Elles sont donc vulnérables aux différentes pollutions qui percolent à travers les sols (intrants agricoles, lessivages des sols imperméabilisés).

L'eau des aquifères circulant moins vite que les eaux de surface, il leur faut plus de temps pour évacuer les polluants.

2 - La Garonne

Le corridor garonnais est remarquable à plus d'un titre, sur les plans morphologique, écologique et fonctionnel.

Mais les milieux qui le composent sont parfois très dégradés.

Qualité de l'eau

Les analyses de la qualité de l'eau effectuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne montrent que le fleuve est moyennement pollué par les produits phytosanitaires et engrais agricoles (nitrates).

Les eaux souterraines des nappes parallèles du cours d'eau sont en revanche de plus en plus concernées par les pollutions agricoles diffuses : sur un tiers des points de prélèvement, les teneurs en nitrates dépassent le seuil toléré de 20 mg/litre. De même pour les pesticides qui dépassent la norme sur près de 40% des points de contrôle.

Cependant, les principaux problèmes de la Garonne sur le tronçon qui concerne la CCSG sont d'ordre morphologique.

Liaison fleuve/nappes d'accompagnement

Cette connexion entre le fleuve et les nappes parallèles est très forte et très importante. L'enjeu principal est qu'en période d'étiage (plus bas niveau du cours d'eau en été), le niveau de la nappe étant plus haut que celui de fleuve (eau prise dans les granulats + circulation plus lente) c'est alors la nappe qui alimente la Garonne.

Dans l'autre sens, ce sont les crues du fleuve (entre autres) qui alimentent les nappes d'accompagnement. Il est donc très important de préserver ces nappes, tant sur le plan de la qualité que de la quantité. L'un des moyens consiste à conserver des zones de berges accueillant les débordements du fleuve, dont les surfaces soient suffisamment importantes

pour permettre la réalimentation en eau des nappes et qui soient préservées de toute pollution.

Enfoncement du lit mineur

L'activité industrielle de l'extraction de granulats a créé un enfoncement du lit majeur de la Garonne d'un à deux mètres.

La quantité de matériau extraite est évaluée à 25 millions de mètres cube sur l'ensemble du cours d'eau depuis les années 50. De façon imagée, cette quantité représenterait un tapis de graviers de 100 mètres de large, sur 1 mètre de profondeur et de 250 kilomètres de long. Puisqu'il n'y a plus d'érosion glaciaire dans les Pyrénées, ce volume de galets, sables et graviers ne se renouvellera jamais.

Or, ce tapis de minéraux en granulés au fond de la rivière joue un rôle primordial dans la vie du cours d'eau : d'abord, il sert de filtre et participe à la capacité d'autoépuration de la rivière ; ensuite, il sert d'ancrage à la vie végétale et de lieu de vie et de reproduction des espèces animales.

Enfin, lorsque le lit mineur s'enfonce, les nappes descendent également, ce qui nuit à la réalimentation naturelle du cours d'eau et qui peut également poser des problèmes à certaines activités humaines (alimentation en eau potable).

L'entretien, la gestion et la préservation du fleuve : le SAGE

Lancé en 1996, le SAGE « Vallée de la Garonne » est actuellement en cours d'instruction et animé par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG). L'arrêté préfectoral de délimitation de son périmètre a été pris le 24 septembre 2007. Une dernière étape doit être franchie avant le lancement officiel du SAGE, c'est la définition de la CLE (commission locale de l'eau) prévue pour 2009.

Le périmètre concerne le fleuve, de la source jusqu'à l'agglomération de Bordeaux (au-delà : SAGE « Estuaire ») et est découpé en sous parties : Garonne « de piémont et montagnarde », « toulousaine », « débordante », « moyenne encaissée et endiguée » et enfin « maritime ». La CCSG se situe juste au début (amont) de la partie « Garonne débordante ».

3 - La Save

La rivière Save prend sa source à Pinas (Hautes-Pyrénées), sur le plateau de Lannemezan.

La partie Save aval

En termes d'infrastructures, la partie Save aval compte 9 retenues d'eau importantes, 10 ponts et 11 seuils ou barrages, les affluents comportant quant à eux une cinquantaine d'ouvrages d'art en tout.

L'activité principale du bassin est l'agriculture, avec sur la partie aval qui concerne la CCSG, une polyculture à dominante de grandes cultures (cultures intensives de maïs, blé, tournesol...) combinée à un développement urbain du fait de la proximité de l'agglomération toulousaine.

Les autres usages sont l'hydroélectricité et la pêche de loisir.

La gestion

Trois syndicats différents, regroupés depuis 1998 au sein de la Fédération des Syndicats de la Save, se partagent la gestion, la restauration et la mise en valeur du cours d'eau pour sa partie aval :

le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (S.I.A.H.) de la Save et de la Gesse, regroupant 27 communes de la partie amont en Haute-Garonne ;

le Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation (S.I.G.V.) de la Save Gersoise, regroupant 20 communes du Gers ;

le Syndicat Mixte de Gestion (S.M.G.) de la Save Aval constitué de 10 communes riveraines de la partie aval, duquel fait partie la CCSG.

Le SMGSA a pris en 2009 la compétence de l'entretien des affluents de la Save sur son territoire, afin de travailler sur tout le bassin versant (245 Km²).
 Il doit également faire renouveler la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour lancer son prochain Programme quinquennal de gestion (2010- 2014). La DIG en cours actuellement (2004 à 2009) s'était donné trois objectifs prioritaires :
 assurer le maintien d'une section d'écoulement propice au libre passage des eaux en cas de fortes pluies pour limiter les inondations.
 faciliter la mise en place d'une ripisylve équilibrée destinée à assurer la stabilité des sols et le maintien des berges pour limiter les phénomènes d'érosion.
 améliorer la biodiversité.

Le contrat de rivière

Le contrat de rivière est un programme d'actions concertées sur 5 ans, destiné à restaurer et valoriser un cours d'eau.

Le Contrat de Rivière Save a été signé en octobre 1999. Ses principaux enjeux étaient :

L'amélioration de la qualité de la ressource en eau

La restauration et la valorisation de la Save et de son environnement

L'engagement d'une concertation à l'échelle du bassin

Pour les travaux de restauration des berges et de la ripisylve (végétation des berges), les syndicats ont adopté des techniques de restauration douces en opérant notamment une sélection de la végétation. Pour cela, une partie du travail est réalisé manuellement.

Pour les confortements de berges, de nouvelles techniques intégrant du génie végétal ont été mises en œuvre. Il s'agit de créer une petite palissade à l'aide de perches entrelacées entre des piquets plantés en pied de berge.














L'aménagement est constitué d'un enrochement en pied de berge. Un tapis de géotextile est ensuite fixé sur la partie supérieure de la berge sur laquelle sont ensuite plantées des boutures d'aulnes et de saules notamment.

En tout près de 200 kilomètres de berges ont été restaurés.

Des actions de communication (Bulletin semestriel d'information « Save et vous », diffusé à l'ensemble des foyers du périmètre, animations scolaires, films pédagogiques) ont été menées dans le cadre du contrat de rivière.

L'état général du cours d'eau

Qualité de l'eau de la Save :

| | Stations de mesure | | Légende : |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Gers | Grenade | |
| Matières azotées |  |  |  Bonne qualité  Moyenne  Médiocre |
| Phosphore |  |  | |
| Nitrates |  |  | |
| Matières organiques |  |  | |
| Etat général |  |  | |

D'après l'étude du Bureau Saint Martin Environnement, le besoin d'un entretien et d'une gestion cohérente se fait ressentir pour des problèmes pouvant survenir à moyen terme :
 dégradation et vieillissement de la ripisylve,
 pollution homogénéisation du paysage (perte de potentiel)
 dégradation de la biodiversité.

Inondations d'habitations ponctuelles.

La plupart de ces problèmes ont pour solutions une restauration en traitement raisonné et une replantation de la ripisylve des affluents.

B – LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité ne se résume pas à quelques espèces ou sites emblématiques. Elle inclue l'ensemble des éléments de la nature : écosystèmes (forêt, mer, zones humides,...), espèces (mammifères, oiseaux, plantes, insectes,...) et gènes. Elle peut être sauvage, domestiquée ou cultivée, remarquable ou ordinaire, terrestre, aquatique ou marine, visible ou invisible dans le cas, par exemple, des microorganismes du sol.

Sur le territoire de Save & Garonne, la plus grande partie des espaces concernés par les inventaires ou mesures de protection réglementaires sont des espaces aquatiques.

1 - Les inventaires officiels et protections réglementaires

ZNIEFF

Les ZNIEFF sont des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique. Elles concernent des secteurs du territoire intéressants pour la richesse de leurs écosystèmes et les espèces (végétales et animales) rares ou menacées qu'ils contiennent.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Un large couloir de part et d'autre de la Garonne a été identifié en ZNIEFF, ce sont des zones humides en bord de fleuve.

Type I : 166 ha sur Grenade, 78 ha sur Merville, 41 ha sur Ondes :

Type II : 418 ha sur Grenade, 177 ha sur Merville, 138 ha sur Ondes.

Zones forestières :

Type I (forêt de Bouconne) : 267 ha sur Montaignut s/Save (21 % de la superficie communale), et 170 ha à Daux.

Type I (forêt du Burgaud) : 288 ha sur Le Burgaud, 69 ha sur Launac.

Natura 2000

Les zones de protection concernées par Natura 2000 sont de deux types car issues de deux directives européennes :

- . la directive Oiseaux, qui crée les ZPS, Zones de Protection Spéciale, c'est-à-dire adaptées à la conservation des oiseaux sauvages ;
- . la directive Habitat Faune Flore, qui crée les SIC, Sites d'Importance Communautaire, qui peuvent contribuer de manière significative à la préservation des types d'habitats et des espèces en Europe.

Pour la directive Oiseaux, la CCSG appartient à un site appelé « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac », classé en tant que ZPS en 2006.

Du point de vue écologique, l'importance de cette zone provient du fait que l'avifaune des grandes vallées du sud ouest de la France y est bien représentée. On y observe notamment des couples de bihoreau gris, de héron pourpré, d'aigrette garzette, et de milan noir. Le site accueille également en période hivernale un grand nombre de couples de grande aigrette. Enfin, un couple d'aigles bottés (le seul identifié sur l'ensemble du corridor garonnais ?) semble vivre sur le territoire de Grenade.

Sur Grenade et Ondes, communes concernées par cette mesure de protection, la ZPS

représente 584 hectares au total.

ZPS (zones de protection spéciale) :

| Commune | Nom | Superficie concernée (ha) | | DOCOB | | | |
|---------|-----------------------------------------|---------------------------|--------------|--------------|-------------------|-----------|--------|
| | | cumulée | par zone | Nom | Etat d'avancement | Opérateur | Dpts |
| Grenade | Vallée de la Garonne de Muret à Moissac | 475.11 (12%) | 475.11 (12%) | Garonne aval | En cours | SMEAG | 31, 82 |
| Ondes | Idem | 108.9 (16%) | 108.9 (16%) | Garonne aval | En cours | SMEAG | 31, 82 |

Toujours dans le cadre de Natura 2000, Grenade est également concernée par un SIC, Site d'Importance Communautaire, appelé « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ». Sur le plan écologique, cette zone de plaine alluviale, comprenant le lit mineur et une partie du lit majeur de la Garonne, est la mieux conservée entre les départements de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne.

SIC (Sites d'Importance Communautaire) :

| Commune | Nom | Superficie communale concernée (ha) | | DOCOB | | | |
|----------|----------------------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------------|-------------------|-----------|--------|
| | | cumulée | par zone | Nom | Etat d'avancement | Opérateur | Dpts |
| Grenade | Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste | 261.83 (6.7%) | 261.83 (6.7%) | Garonne aval | En cours | SMEAG | 31, 82 |
| Merville | Idem | 166.3 (5.4%) | 166.3 (5.4%) | Garonne aval | En cours | SMEAG | 31, 82 |
| Ondes | Idem | 124.14 (19%) | 124.14 (19%) | Garonne aval | En cours | SMEAG | 31, 82 |

2 - Les protections règlementaires

Arrêté de biotope

Le lit majeur et les berges de la Garonne font l'objet de 6 arrêtés préfectoraux de protection de biotope sur toute sa traversée du territoire.

Ces arrêtés couvrent 370 hectares sur les communes de Grenade, Merville et Ondes.

3 - La gestion et la mise en valeur

A ce jour, les principales actions de protection et/ou mise en valeur des espaces naturels concernent les rives de Garonne.

Nature Midi Pyrénées

Nature Midi-Pyrénées, association régionale aux missions de préservation des milieux naturels, a obtenu, en novembre 2007, une autorisation d'occupation temporaire pour se porter

gestionnaire de 3 parcelles du domaine public fluvial sur les communes de Ondes et Grenade.

Cette autorisation a été délivrée pour 5 ans. L'année 2008 a été consacrée à établir un diagnostic complet des zones concernées et à élaborer un plan de gestion sur 4 ans (2009/2012) afin de conserver et restaurer ces zones humides alluviales en accord avec les programmes d'actions existants (Natura 2000, SDAGE,...)

Le groupe de bénévoles « zones humides et milieux aquatiques » de Nature Midi-Pyrénées assure une partie des opérations de gestion, de suivi et la surveillance régulière.

L'association assure également :

la gestion depuis 15 ans du Ramier de Bigorre (20ha en DPF sur la commune de Merville), site pilote de la gestion des zones humides garonnaises permettant de transposer cette expérience à d'autres sites fluviaux. La 5^{ème} tranche du plan de gestion s'achève fin 2009.

la gestion, depuis 2007, des amodiations de Ondes/Miquelès, Grenade/Saint Caprais et Grenade/embouchure de la Save. Sur ces espaces riverains, totalisant 50 hectares, l'association a effectué en 2008 un diagnostic des sites et mis en œuvre la gestion, de 2009 à 2012, la restauration et les suivis fonctionnel et écologique du corridor garonnais.

l'assistance technique à Saint-Jory et Grenade pour la réhabilitation du site de Port Haut : les deux communes ont entrepris en 2006 la réhabilitation de ce site de 20 hectares et la mise en place d'une gestion des milieux et espèces appropriées

l'assistance technique pour la gestion de l'île de Martignac à Grenade. Un plan de gestion a été voté en 2010

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)

Deux régions, Midi-Pyrénées et Aquitaine, et quatre départements, la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Gironde, sont riverains du fleuve.

Ces six collectivités territoriales (régions et départements) se sont regroupées au sein d'un Etablissement public territorial de bassin (EPTB) nommé le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG).

Son objectif est de promouvoir une gestion coordonnée de la Garonne. Il intervient pour la préservation de la ressource en eau et la sauvegarde des écosystèmes de la Garonne. Il organise la solidarité amont-aval des hommes et des territoires en créant les conditions d'un aménagement durable du fleuve.

SYNTHESE

- Des milieux naturels fragilisés, peu voire pas connus, peu ou pas protégés, mais n'ayant pas subis d'atteintes irréversibles.

- Forte présence des cours d'eau, emblématiques, qui donnent son nom à la Communauté de communes, et éléments incontournables de ses projets de développement :

- agriculture innovante,

- tourisme vert.

Ils représentent la grande richesse écologique de ce territoire.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrimoine écologique important autour des cours d'eau, notamment de la Garonne | Agriculture intensive, menace principale des milieux aquatiques Lente prise de conscience de la richesse naturelle même banale |

Sources :

Cabinet Parcourir – 2006
Bureau d'études Saint Martin Environnement – 2006
Direction Régionale de l'Environnement – 2008
Agence de l'Eau Adour Garonne – 2009
Association Nature Midi Pyrénées – 2009

Eau potable, assainissement : en cours de rénovation

A - EAU POTABLE

1 – L'organisation de la gestion

La distribution

Grenade a désigné par une délégation de service public l'entreprise Lyonnaise des Eaux pour la distribution d'eau potable sur son territoire et l'entretien courant du réseau.

La production

Le Syndicat SIE Save et Cadours, associé au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Saint-Jory et Castelnau d'Estretfonds, a créé le Syndicat de syndicats de production d'eau potable des vallées de la Save, de l'Hers, du Girou et des coteaux de Cadours. C'est ce dernier qui gère l'usine de production d'eau potable de Saint-Caprais.

2 – La production de l'eau potable

L'origine de l'eau

Sur les communes de la CCSG, l'eau potable a pour origine le canal latéral à la Garonne, par l'usine de Saint-Caprais.

Le traitement de l'eau brute

La capacité de production de l'usine de Saint-Caprais est de 35 000 m³ par jour.

Le traitement de l'eau brute comporte les étapes de pré-ozonation, floculation, décantation lamellaire, filtration sur sable, ozonation, filtration sur charbon actif en grain et chloration.

L'eau est ensuite envoyée dans un premier réservoir de distribution (capacité de 1 500 m³), le château d'eau de Beillard, à Merville.

3 - La distribution de l'eau

Le réseau

Les branchements et donc les compteurs en service à la fin 2008 étaient au nombre de 14 372 sur les 35 communes du syndicat. Sur le total de ces branchements, environ 500 sont encore en plomb.

Ce réseau apparaît comme assez performant (selon les indicateurs fournis par le syndicat lui-même).

Le prix de l'eau potable

Les éléments composant le prix de l'eau sont la location du compteur, la consommation, une redevance fixe, la taxe « pollution » et la TVA à 5,50 %.

La révision des prix se fait annuellement par décision du comité syndical.

Sur le SIE Save et Cadours, le prix moyen du mètre cube était de 1,37 € HT en 2008.

B – ASSAINISSEMENT

1 - Le schéma communal d'assainissement

Grenade a réalisé son schéma d'assainissement.

2 - L'assainissement collectif

Les stations d'épuration

| Commune | Date mise en service | Capacité EH | Type | Charge | Projet |
|---------|----------------------|-------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Grenade | 2009 | 13200 | Boue Activée | Estimation de la charge par rapport au bilan des 2 anciennes STEP + raccordement Ondes 7500 EH soit 60% | En cours d'achèvement des travaux |

La commune de Grenade a un contrat de prestation complet avec le Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) pour la gestion de l'ensemble du service de l'assainissement collectif (et autonome), y compris jusqu'à l'épandage des boues de STEP (épandage agricole sur les communes mêmes).

La nouvelle STEP inaugurée récemment, d'une capacité de 13 200 équivalents habitants anticipe l'augmentation de population de la commune.
Les réseaux de la commune d'Ondes, situés sur l'autre rive de la Garonne sont raccordés à cet équipement.
Les filières technologiques de dépollution ont été optimisées et complétées.

Une convention spéciale de déversement est établie avec la blanchisserie industrielle de Grenade.

3 - L'assainissement autonome

La gestion du SPANC

Depuis 2006 (3^{ème} loi sur l'eau), les communes assurent la gestion administrative du service public d'assainissement non collectif (SPANC) : gestion des déclarations d'assainissement autonome déposées par les particuliers, commande des interventions de contrôle au SDEA, demandes d'aides financières à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, etc.
Pour la réalisation de ces contrôles d'installations, toutes les communes de la CCSG sont en contrat de prestation (marché à bons de commande) avec le SDEA, à l'exception de Saint Paul sur Save.

Les modalités de contrôle

Pour les installations d'assainissement autonome neuves, le propriétaire doit déposer une déclaration d'assainissement autonome à la mairie ; celle-ci sollicite le SDEA qui donne un avis technique : favorable, favorable avec réserves, défavorable dans l'attente de modification ou défavorable. Après que le propriétaire a effectué les travaux, le technicien du SDEA passe sur le chantier pour une vérification « tranchée ouverte » de l'installation.
Pour les installations existantes, le particulier ou la mairie peuvent solliciter un diagnostic technique du SDEA, pour une installation isolée (par exemple suite à une plainte du voisinage) ou pour tout le territoire de la commune. Un tel diagnostic communal complet a été réalisé sur les communes de Bretx, Daux, Grenade, Larra, Merville et Ondes. Il a été mené de façon partielle sur Launac et Thil.

4 - Le projet de Syndicat mixte départemental

Au printemps 2009, le Conseil Général de Haute-Garonne, déjà prestataire de nombreuses collectivités au travers de son service départemental de l'eau et de l'assainissement (SDEA), a proposé à toutes les communes la création d'un Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement.

Selon le projet, celui-ci prendra les compétences eau potable (production, transport, stockage et distribution), assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux) et non collectif (contrôle des installations), et ainsi que d'autres compétences liées à l'eau telles que la gestion des eaux pluviales, des dispositifs de lutte contre l'incendie, des canaux, des retenues d'irrigation, le soutien des étiages, etc.

C – ÉCONOMIES DE LA RESSOURCE EN EAU

Jusqu'à présent, la préservation de la ressource n'est pas apparue comme une priorité sur le territoire.

Des initiatives éparses, au niveau des communes et de la Communauté de Communes, ont vu le jour ou sont à l'étude, telles que :

distribuer des récupérateurs individuels d'eau à faible coût aux habitants,
obliger les promoteurs immobiliers à systématiser la présence de récupérateurs d'eau de pluie dans les nouveaux lotissements,
réduire la surface de sols imperméabilisés dans les nouveaux chantiers d'aménagement de voirie,
remplacer les canalisations de pluvial par des noues enherbées dans les aménagements de zones économiques.

SYNTHESE

- Un réseau d'adduction en eau potable relativement satisfaisant.
- Des équipements d'assainissement qui tiennent compte de l'évolution démographique des dix dernières années.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Peu de rejets très polluants, eaux usées essentiellement domestiques | Réseau d'eau potable contenant encore des parties en plomb |
| Nouvelle Station d'épuration | SPANC difficile à mettre en place, manquant de moyens et dépassé par le nombre d'installations |

Sources :

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux Vallée de la Save et Coteaux de Cadours – 2008

Agence de l'Eau Adour Garonne – 2009

Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement – 2009

Entretiens avec les Maires des communes de Save & Garonne- 2009

Nuisances et risques : peu impactants

A – NUISANCES ET RISQUES LIES Á L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

1 - Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La notion d'activités classées s'applique aux usines, ateliers, dépôts, chantiers, grands élevages, abattoirs, installations de traitement des déchets.

D'une manière générale, sont concernées toutes les installations qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité ou la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments ainsi que pour des éléments du patrimoine archéologique.

Ces activités sont soumises, selon leur taille et leur nature, soit à une déclaration, procédure simple, soit à une autorisation, procédure plus lourde, toutes deux à déposer auprès de la Préfecture. La liste des installations soumises à une demande d'autorisation est publiée au journal officiel.

2 - Les installations classées de Grenade

Les installations classées soumises à autorisation

Les Installations soumises à autorisations sont au nombre 6 à Grenade

| Commune | NATURE DE L'ACTIVITE | Date de l'arrêté préfectoral d'autorisation |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| GRENADE | blanchisserie | 22/01/1998 |
| | fabrication de matériel agricole et peinture au trempé | 03/12/1981 |
| | porcherie | 12/12/1971 |
| | centre de transit de résidus urbains | 20/02/2002 |
| | dépôt de chlore - dépôt de charbon - stockage d'anhydride sulfureux - compression | 22/07/1992 |
| | élevage avicole | 06/08/1988 |

Les installations classées soumises à déclaration

Sur Grenade les Installations soumises à déclaration sont au nombre de 26, dont 10 sont liées directement ou indirectement à l'activité agricole.

Les installations classées « Seveso »

Un site de classement « Seveso » se situe, à Castelnau d'Estretfonds. Mais aucune mesure particulière n'impacte Grenade

B - AUTRES RISQUES ET NUISANCES

1 - Les risques naturels : inondations

Grenade possède des zones inondables, dont certaines entièrement comme le hameau de

Saint Caprais (crue de la Garonne). La dernière inondation date du 24 au 27 janvier 2009, la précédente des 10 et 11 juin 2000.

L'évolution de la réglementation avec la mise en place des PPRI modifie lourdement la capacité de développement de certains territoires.

Dans ce contexte l'intercommunalité prend toute sa dimension, certaines communes ne pouvant plus assurer certaines fonctions ou accueillir de nouveaux équipements (cas de la station d'épuration de Ondes, construite en commun avec Grenade).

| Commune | Type de risque | Dispositif d'annonce des crues géré par l'état |
|---------|----------------------------------|------------------------------------------------|
| Grenade | Inondation Rupture de barrage | oui |

2 – Le bruit : l'aéroport de Toulouse-Blagnac

La seule nuisance sonore importante mesurée sur Grenade provient de l'aéroport Toulouse-Blagnac.

La commune n'est toutefois pas concernée par les mesures de prévention du bruit mises en place par l'aéroport.

3 - Les risques majeurs

Le territoire de la Grenade ne comporte aucun risque majeur identifié.

Des informations peuvent être obtenues sur www.prim.net, site d'information et de connaissance du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, sur tous les aspects de la gestion du risque majeur.

Le risque nucléaire

La relative proximité de la centrale de Golfech a suscité, au cours de la concertation, une question au sujet du risque nucléaire en Save & Garonne.

Le risque nucléaire est un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Grenade sur Garonne est située à 65 km, à vol d'oiseau, à l'est du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (C.N.P.E.) de Golfech, situé en Tarn-et-Garonne et disposant de deux réacteurs à eau sous pression produisant 1300 MWatt électrique chacun.

L'intervention des pouvoirs publics en cas d'accident ou d'incident nucléaire sur une installation est définie par des directives du Premier Ministre.

Les responsables opérationnels, en situation de crise, sont le Préfet et l'exploitant (EDF). Le Préfet est responsable de la sécurité des personnes et des biens ; il est chargé d'organiser l'ensemble des moyens de secours et d'intervention disponibles ainsi que de veiller à l'information du public et des élus.

La législation prévoit plusieurs moyens de protection des populations civiles, parmi lesquels l'établissement d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) prévoyant l'organisation des secours qu'il mettrait en place pour assurer la protection de la population et de l'environnement. Pour le C.N.P.E. de Golfech, le PPI (31 communes dans un périmètre des 10 km autour de la centrale) a été établi et révisé en février 2002 par la Préfecture du Tarn-et-Garonne, en liaison avec les préfectures des départements voisins.

Aucune disposition particulière ne concerne le département de la Haute-Garonne.

SYNTHESE

- Deux secteurs essentiellement impactants pour le territoire : la proximité de l'aéroport et les crues de la Save et de la Garonne.
- Pour les autres risques et nuisances, l'implication des collectivités concerne la connaissance et l'information du public :
 - identifier le risque, le situer géographiquement et en connaître la nature
 - savoir quelles sont les mesures prévues en cas d'accident
 - informer les habitants ou être toujours en capacité de le faire.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aéroport et inondations : risques bien connus et dispositifs d'alerte pris en charge par les pouvoirs publics | Dispositifs de lutte contre les crues et contre le bruit de l'aéroport très limitants pour les projets des collectivités |

Sources :

Prim.net, portail de la prévention des risques majeurs et DIREN Midi-Pyrénées - 2008

La Documentation française - 2009

Préfecture de Haute-Garonne – 2009

www.annuaire-mairie.fr

Eco-responsabilité de la collectivité

Plusieurs actions ont été mises en œuvre récemment par les services municipaux qui ont souhaité adopter une démarche éco-citoyenne :

Concernant le papier :

Utilisation de papier recyclé non traité chimiquement

Récupération de papier

Diffusion du courrier aux services et élus sous format électronique

Diffusion de consignes visant à développer les gestes éco-citoyens et affichage de ces consignes à proximité de chaque photocopieur

Informatisation des procédures d'inscription dans les restaurants scolaires et ALSH

Configuration systématique des imprimantes jet d'encre en noir et blanc et recto verso

Non remplacement des imprimantes jet d'encre

Tableau mensuel de suivi des photocopies

Evacuation des déchets vers les centres de tri

Cartouches d'encres évacuées vers filière de traitement spécialisée

Concernant l'eau et la pollution des sols:

Tableau de suivi des consommations d'eau des équipements communaux

Traitement des eaux usées de l'aire de lavage des services techniques municipaux

Utilisation systématique de doseurs pour les produits d'entretien et produits phytosanitaires

Choix de produits d'entretien et phytosanitaires labellisés

Réparation des trottoirs pour éviter les opérations de désherbage et l'utilisation de produits phytosanitaires

Concernant les consommations énergétiques :

Programme de remplacement des ampoules des équipements communaux par des ampoules à basse consommation ou LED

Mise en œuvre du plan d'action décliné dans le diagnostic énergétique

Réflexion pour une moindre utilisation d'engins consommateurs de carburants type

balayeuse en maintenant la qualité du service
Régulation des chauffages

Concernant le social :

Missions déléguées à des entreprises d'insertion

Chantiers d'insertion mis en œuvre sur des missions ponctuelles

Politique de formation de tous les agents communaux aux gestes de 1^{er} secours

Sensibilisation des agents au risque chimique et formation à la lecture des étiquettes, au stockage et à l'utilisation des produits présentant un risque pour l'environnement et la santé

Sensibilisation des agents au risque « incendie » et formation à la manipulation d'équipements de protection contre l'incendie.

SYNTHESE

- Volonté politique de mettre en cohérence les incitations auprès des acteurs et habitants et le propre fonctionnement de la collectivité.
- Nécessité pour la collectivité de réaliser des économies et de réduire leur empreinte écologique.
- Forte demande des habitants lors de la concertation : nécessité pour la collectivité d'être exemplaires en terme de développement durable.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Services déjà engagés dans une recherche d'un fonctionnement durable | Manque d'outils d'évaluation pour les efforts éco-responsables entrepris Manque d'information des agents sur les produits et les pratiques « durables » |

Sources :

DGS – Grenade 2010

L'identité de la commune et sa gouvernance

Les enjeux de l'identité communale

Grenade doit asseoir une triple identité:
géographie et paysagère,
historique,
rurale.

De plus Grenade doit appuyer le développement économique et démographique sur cette identité pour affirmer la polarité de Grenade conforter son caractère de pôle d'équilibre en travaillant ses complémentarités avec les territoires voisins.

Organisations politiques

1 – Le conseil municipal

Il se compose de 29 conseillers, dont actuellement 6 dans l'opposition et 23 dans la majorité. 7 adjoints ont été désignés, ainsi que trois conseillers délégués.

2– Adhésions de la commune, seule ou via la CCSG

CCSG

La communauté de Communes Save et Garonne a été créée le 23 décembre 2002 de la fusion de deux Syndicats: le Syndicat Intercommunal **SYNERGIE**, chargé de la gestion de la Pépinière d'Entreprises **PROXIMA** et de la commercialisation d'une Zone Economique Industrielle et le **SIVOM** de Grenade, dont la mission principale était le ramassage des Ordures Ménagères.

Elle regroupe 13 communes et 21600 habitants (2007) :

Grenade, Merville, Daux, Montaigut-sur-Save, Larra, Launac, Thil, Ondes, Saint-Paul-sur-Save, Le Burgaud, Saint-Cézert, Menville, Bretx

Elle est en charge des compétences voirie intercommunale, ordures ménagères, économie, aménagement de l'espace, tourisme, petite enfance et rivières (Save et ses bassins versants).

SCOT Nord Toulousain

La CCSG fait partie du syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Nord toulousain, couvrant le nord du département avec 62 communes et près de 85 000 habitants, lui-même appartenant à l'inter-SCOT de l'aire toulousaine (près d'un million d'habitants).

Pays Tolosan

La CCSG est également membre de l'association du Pays Tolosan, qui, avec 70 communes membres en 2009 et près de 100 000 habitants, est le plus peuplé des 32 Pays de Midi-Pyrénées.

Syndicat Mixte de Gestion (S.M.G.) de la Save Aval

Grenade, Larra, Merville, Menville, Montaigut sur Save et Saint Paul sur Save adhéraient à ce syndicat jusqu'en 2009, année au cours de laquelle elles ont résilié leur adhésion pour être remplacées par la Communauté de Communes Save & Garonne.

SYNTHESE SYNTHESE

- Grenade adhère à une Communauté de Communes relativement jeune (création en 2003), faisant également partie de structures jeunes aussi (SCOT nord-toulousain et Pays Tolosan)
- Des coopérations tournées vers l'extérieur du territoire pour des zones géographique et des missions précises (bords de Garonne, forêt de Bouconne)

Sources :
Services de la CCSG - 2009

Information, communication

1 – La communication de Grenade

Les supports écrits vers la population :

| Support | Périodicité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Grenade Saint Caprais Mag (magazine) 36 pages, couleur Grenade Saint Caprais Info (Flash) Guide d'accueil Agenda | →4 par an → Intercalé entre chaque mag (4/an) → Une fois par an → une fois par an |
| panneau électronique | Information immédiate et rapide à caractère municipal et associatif |
| Mobilier urbain d'affichage | Plans, affichage d'informations municipales ou associatives |

Les réunions publiques des communes :

Grenade organise des réunions publiques pour la présente charte, le PLU, les chantiers ou problèmes particuliers

2 – Les Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Le réseau :

Sur le plan matériel, le réseau de télécommunications à Grenade n'est pas suffisamment puissant pour couvrir tout le territoire. On observe des zones blanches, surtout au niveau des hameaux et des habitations isolées.

Le Conseil Général propose aux particuliers de palier cette carence du réseau câblé par l'installation (payante) de paraboles de transmission de données à haut débit, par voie hertzienne (technologie Wimax).

Sites Internet :

La commune possède son propre site Internet : www.mairie-grenade.fr

Le site regroupe des informations sur la ville, l'équipe municipale et les différents services municipaux, les activités à disposition des grenadains et des nouveaux arrivants, ainsi que tout ce qui peut être utile concernant les transports, les informations pratiques ou certaines démarches.

L'office de Tourisme Intercommunal, basé à Grenade, possède également son site : www.tourisme-grenade.com

SYNTHESE

- Une commune communicante.
- Une demande des habitants lors de la concertation : plus de communication.

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|----------------------------------|------------------------------|
| Supports d'information du public | faible usage de la proximité |

Sources :

Services de la CCSG et des communes – 2009

Entretiens avec le maire – 2009 et 2010

7. Les orientations stratégiques 2010–2015, première Charte de Développement Durable

Synthèse de la stratégie : axes et enjeux

LES QUATRE AXES et leurs enjeux

Axe 1 : Maîtriser le développement urbain

- Enjeu 1 : Mener une politique de planification du développement urbain
- Enjeu 2 : Harmoniser les aménagements urbains entre le centre ville et les quartiers périphériques
- Enjeu 3 : Répertorier, sauvegarder, restaurer et mettre en valeur le Patrimoine historique

Axe 2 : Aider au développement humain et social

- Enjeu 1 : Favoriser l'implication des enfants et des jeunes, adapter, développer et faciliter l'accès aux équipements et activités,
- Enjeu 2 : Mieux accompagner les personnes âgées
- Enjeu 3 : Conforter et accompagner la vie associative
- Enjeu 4 : Favoriser l'intégration et l'accès à l'emploi

Axe 3 : Prendre conscience de son environnement et choisir sa qualité de vie

- Enjeu 1 : Favoriser le développement de l'écocitoyenneté
- Enjeu 2 : Valoriser et rendre accessibles les espaces naturels
- Enjeu 3 : Rendre la ville plus propre et plus belle

Axe 4 : Renforcer son identité par le lien institutionnel

- Enjeu 1 : Favoriser l'accès de tous les publics à l'information
- Enjeu 2 : Développer la prévention et améliorer la sécurité
- Enjeu 3 : Faciliter l'accès aux services communaux
- Enjeu 4 : Renforcer l'action culturelle et sa cohérence
- Enjeu 5 : Favoriser la dimension européenne de la ville

Axe 1 Maîtriser le développement urbain

état

Resp
fiche

| Enjeu 1-1 Mener une politique de planification du développement urbain | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------|
| 1-1-1 | Réviser le PLU pour disposer d'un véritable outil de maîtrise de l'urbanisation | En cours | JLL |
| 1-1-2 | Organiser les déplacements et le stationnement dans le cadre d'un Plan Global de Déplacements . (Etude des tracés de circulation et du positionnement des stationnements – Faciliter les déplacements vers les lieux de convivialité – Aménager et faciliter la circulation des transports en commun.) | En cours | JLL |
| 1-1-3 | Organiser et maîtriser la protection du patrimoine par la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ou, suite au grenelle 2, par des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP). | Prévu 2011 | JLL |
| Enjeu 1-2 Harmoniser les aménagements urbains entre le centre ville et les quartiers périphériques | | | |
| 1-2-1 | Aménager des voies de circulation douce sécurisées : mettre en continuité et en sécurité les parcours piétons et cycles | A faire | JLL |
| 1-2-2 | Requalifier et favoriser l'embellissement des 7 entrées de villes | En cours | TK |
| 1-2-3 | Harmoniser l'équipement en mobilier urbain des différents quartiers de la ville, améliorer et harmoniser le dispositif d'éclairage public. | En cours | JLL |
| Enjeu 1-3 Répertoire, sauvegarder, restaurer et mettre en valeur le Patrimoine historique | | | |
| 1-3-1 | Inventaire du Patrimoine de la ville, mobilier et immobilier, classé et non classé. | En cours | JLL |
| 1-3-2 | Sauvegarder et restaurer les sites et monuments patrimoniaux de la commune (Halle, Eglise, Presbytère - mobilier de l'église : portail, tableaux, orgue, chapelles... | En cours | TK JLL |
| 1-3-3 | Travaux d'entretien du patrimoine communal : réparation de toitures, peintures, mise aux normes, systèmes d'alarme intrusion, Repeindre les bâtiments publics | En cours | MS, TK |

1-1-1 Réviser le PLU pour disposer d'un véritable outil de maîtrise de l'urbanisation

Il n'y a encore qu'une dizaine d'années, Grenade était un village d'environ 5000 habitants. Le dernier recensement de l'INSEE de novembre 2007 nous indique une population de 7500 habitants et prévoit 9500 habitants vers 2013.

Cette croissance rapide n'est a priori pas prête de cesser. Grenade, bastide du 13^e siècle, située aux portes de Toulouse, est partagée entre l'ambition de devenir une ville attractive, de par ses accès aux sites d'emplois, tout en préservant un cadre de vie de qualité.

C'est pourquoi le développement urbain de notre ville doit se faire de façon réfléchie et concertée, en préparant l'avenir, tout en conservant nos racines rurales. Pour cela, la commune doit s'appuyer sur un véritable Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il doit constituer un cadre de référence, en intégrant des projets spécifiques sur certaines zones du territoire (réhabilitation du patrimoine architectural, par exemple), ainsi que des projets d'aménagement d'espaces publics, de voies publiques et d'entrées de ville.

La véritable question est de savoir comment concilier une croissance urbaine raisonnée et une bonne attractivité du territoire.

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme est un document de planification urbaine élaboré à l'échelle communale. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation des sols : où construire, que construire, comment construire.

Les élus souhaitent, avec cette révision du PLU, aller plus loin en dotant la commune d'un outil de prévision urbaine. D'ailleurs, la première question à laquelle nous devons répondre lors de cette révision sera : « Combien voulons-nous être à Grenade à l'horizon 2025-2030? ».

Le PLU sera complété par un plan global de déplacements (PGD) et la création d'une ZPPAUP

Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Grenade est déjà soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans une zone de 500 mètres autour des sites classés de la ville (la halle, l'église, le couvent des Ursulines, le pont de la Save). La ZPPAUP est un document communal, annexé au PLU, qui permet d'améliorer la gestion du patrimoine en permettant la mise en place d'un programme de protection.

1-1-2 Organiser les déplacements et le stationnement dans le cadre d'un Plan Global de Déplacements. (Etude des tracés de circulation et du positionnement des stationnements – Faciliter les déplacements vers les lieux de convivialité – Aménager et faciliter la circulation des transports en commun.)

Parallèlement à la refonte du PLU, la municipalité pense qu'une politique d'urbanisme n'a de sens que si elle prend en compte toutes les dimensions de la vie communale donc aussi les déplacements et le stationnement : Les déplacements et le stationnement sont toujours été un problème en raison de la largeur limitée des rues de la bastide et de la ville en général, et du nombre de véhicules. Il est temps de replacer tout cela dans une perspective globale : pourquoi, quand, comment, où veut-on que nos concitoyens se déplacent à l'avenir ?

Les enjeux identifiés sont :

- la mobilité des actifs
- la gestion du réseau de voirie en fonction des déplacements
- le réaménagement des carrefours hors bastide
- la circulation des la bastide
- optimisation des parkings
- aménagement des rues pour réduire les pratiques de stationnement illicites
- donner sa place au vélo
- améliorer l'accessibilité des espaces publics par les piétons
- renforcer la sécurité routière et aux abords des écoles

1-1-3 Organiser et maîtriser la protection du patrimoine par la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ou, suite au Grenelle 2, par des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP).

Parallèlement à la refonte du PLU, la municipalité pense qu'une politique d'urbanisme n'a de sens que si elle prend en compte la protection des bâtiments existants.

Grenade est déjà soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans une zone de 500 mètres autour des sites classés de la ville (la halle, l'église, le couvent des Ursulines, le pont de la Save). La commune souhaite disposer d'un moyen plus « fin » que ces cercles

arbitraires pour protéger le patrimoine historique et mettre en valeur le patrimoine bâti.

La ZPPAUP est un document communal, annexé au PLU, qui permet d'améliorer la gestion du patrimoine en permettant la mise en place d'un programme de protection.

1-2-1 Aménager des voies de circulation douce sécurisées : Mettre en continuité et en sécurité les parcours piétons et cycles

Il est évident que beaucoup reste à faire en ce qui concerne la circulation des piétons et cycles dans la bastide et plus généralement dans la commune. Il existe quelques embryons de pistes cyclables mais qui sont impossibles à utiliser dans la pratique. Le Plan global de déplacement (PGD) va permettre de remédier à cet état de choses.

- Sécuriser les parcours piétonniers
- Développer de nouveaux cheminements doux là où ils seraient utiles
- Mettre en continuité et en sécurité les parcours piétons et cycles

1-2-2 Requalifier et Favoriser l'embellissement des 7 entrées de villes

La plupart des entrées de ville de Grenade ne sont pas mises en valeur ;

- Il s'agit donc de Faire en sorte que les visiteurs sachent qu'ils arrivent dans une belle ville en entrant dans Grenade !
- Fleurissement, retraitement des ronds-points, suppressions des affichages publicitaires...

1-2-3 Harmoniser l'équipement en mobilier urbain des différents quartiers de la ville, améliorer et harmoniser le dispositif d'éclairage public.

Dans le cadre du PLU une réflexion a été lancée sur l'organisation de l'espace public. Une idée « évidente » est de donner une cohérence aux mobiliers urbains utilisés dans la ville, incluant donc l'éclairage public (avec ici bien sûr la problématique supplémentaire du développement durable et de la diminution des consommations électriques)

- Donner à chaque quartier le mobilier urbain qui lui convient le mieux. Organiser l'espace public.
- Réaménager les allées Sébastopol, Alsace Lorraine, les quais de Garonne et le cours Valmy
- Optimiser l'éclairage public.

1-3-1 Inventaire du Patrimoine de la ville, mobilier et immobilier, classé et non classé.

Grenade possède un patrimoine très riche mais lequel ? Aucun inventaire complet n'a été réalisé à ce jour...

De plus dans le cadre de la ZPPAUP la municipalité souhaite mettre en valeur ce patrimoine

- Connaître et valoriser le patrimoine immobilier et mobilier de la ville

1-3-2 Sauvegarder et restaurer les sites et monuments patrimoniaux de la commune (Halle, Eglise, Presbytère - mobilier de l'église : portail, tableaux, orgue, chapelles...

Quelques chefs d'œuvre du patrimoine communal sont en péril !

- Restauration du mobilier de l'église
- Restauration de la Halle
- Restauration du Presbytère

1-3-3 Travaux d'entretien du patrimoine communal : réparation de toitures, peintures, mise aux normes, systèmes d'alarme intrusion, Repeindre les bâtiments publics

A l'occasion de la redistribution des services

- Améliorer les conditions de travail des agents et élus, d'accueil du public à la mairie
- Maintenir le bâtiment mairie en bon état et en bon état de propreté
- Améliorer l'image de la mairie
- Aménagement d'une pièce pour la reprographie et l'affranchissement du courrier
- Mettre en place une gestion active du patrimoine communal
- Déterminer la destination, l'usage des bâtiments communaux
- Décider des cessions, réhabilitations et changement de destination
- Gestion des baux et loyers
- Gestion des locations de salles
- Acquisition de réserves foncières
- Montage d'opérations de réhabilitation – location
- Diminuer le vandalisme

axe II Aider au développement humain et social

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|
| Enjeu 2-1 : Favoriser l'implication des enfants et des jeunes, adapter, développer et faciliter l'accès aux équipements et activités. | | | |
| 2-1-1 | Construire un centre de loisirs d'une capacité de 200 places | En cours | JPD |
| 2-1-2 | Déplacer le Point Information Jeunesse (PIJ) dans l'ancienne gare rénovée afin de développer ses activités. | Livraison 2011 | JPD |
| 2-1-3 | Aménager des lieux d'accueil pour les 10-14 ans et les 15-17 ans et une salle multi-fonctions (aménagement de la Halle aux agneaux et salles attenantes) | 2011 | JPD |
| 2-1-4 | Mettre en place une politique tarifaire lisible, permettant à tous d'accéder aux services et d'évaluer le niveau d'implication de la collectivité. | En cours | JPD |
| 2-1-5 | Faciliter les démarches des parents et améliorer leur information pour les différentes prestations organisées au bénéfice des enfants et des jeunes (Guichet Unique, logiciels, nouveaux moyens de paiement) | En cours | JPD |
| 2-1-6 | Mise en place de chantiers jeunes (colis de Noël, sites « nature ») | En cours | JPD |
| 2-1-7 | Etudier les moyens de communication qui permettent d'informer les jeunes et leur permettent de s'exprimer , intéresser les jeunes à la vie de la commune (conseil municipal jeunes) | 2011 | JPD |
| 2-1-8 | Développer les aides aux familles dans le cadre du PASS afin de faciliter l'accès pour tous aux activités sportives et culturelles. | Fait + en cours | JPD |
| Enjeu 2-2 : Mieux accompagner les personnes âgées | | | |
| 2-2-1 | Aménager un espace intergénérationnel, maison de vie et développer des activités à destination des 60/75 ans (développer les activités de préparation à la retraite, ateliers mémoire, ateliers de prévention des chutes, sport/ santé, ...) | En cours | GB |
| 2-2-2 | Organiser l'accueil du 3 ^{ème} âge et du 4 ^{ème} âge et identifier leurs attentes (création fichier), aider les personnes seules | En cours | JPD GB |
| 2-2-3 | Créer un lieu d'accueil et d'animation à Saint-Caprais | En cours | GB |
| Enjeu 2-3 : Conforter et accompagner la vie associative | | | |
| 2-3-1 | Améliorer et développer les équipements sportifs et culturels ainsi que de nouvelles salles associatives | En cours | JPD |
| 2-3-2 | Développer le partenariat avec les associations (conventionnement et contrats d'objectifs, mise à disposition de locaux) | En cours | JPD |
| 2-3-3 | Pool Matériel / Espace de stockage / modalités de gestion | En cours | JPD |
| Enjeu 2-4 : Favoriser l'intégration et l'accès à l'emploi | | | |
| 2-4-1 | Construire et aménager un nouveau CCAS (Maison Chiomento) favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle | En cours | GB |
| 2-4-2 | Favoriser l'implantation d'une maison de l'emploi et de la formation (ancienne gendarmerie) en partenariat avec la CCSSG. | Fait (et en cours) | GB |
| 2-4-3 | Développer les jardins familiaux dans une optique d'échanges, de convivialité et de mixité sociale | En cours | GB JPD |

| | | | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------|
| 2-4-4 | Terrains familiaux (pour aider la sédentarisation et faciliter l'intégration) | A faire | GB JPD |
| 2-4-5 | Installation de mobil-homes pour pallier l'urgence matérielle (incendie, inondation, ...) | A faire | GB |
| Enjeu 2-5 : Equipements scolaires et petite enfance | | | |
| 2-5-1 | Création d'un nouveau groupe scolaire de 5 classes évolutif | Rentrée 2013 | JLL |
| 2-5-2 | Réhabiliter, aménager et optimiser l'espace des groupes scolaires existants | 2011 | CBL,MS |
| 2-5-3 | optimiser le fonctionnement des écoles | 2012 | CBL |
| 2-5-4 | Travailler avec la CCSG pour l'installation d'un nouvel équipement petite enfance à Grenade et transfert de la Halte Garderie à la CCSG | En cours | GB CBL |

2-1-1 Construire un centre de loisirs d'une capacité de 200 places

Il manque un ALSH dans notre ville ! Apporter une réponse sociale aux besoins des familles

- Offrir un nouvel espace de vie aux enfants durant leurs temps de loisirs
- Inscrire la construction du centre de loisirs dans la démarche « développement durable » et haute qualité de la construction
- Terrain « Melican »

2.1.2 Déplacer le Point information Jeunesse (PIJ) afin de développer ses activités

Afin de mieux identifier et développer ses activités le PIJ sera repositionnée à l'ancienne gare qui sera donc réhabilitée

- Le nouveau PIJ à l'ancienne gare accueillera la mission locale, et recevra tous les jeunes jusqu'à 30 ans
- De nombreux projets sont à l'étude
- l'équipement informatique des services concernés sera renforcé

2.1.3 Aménager des lieux d'accueil pour les 10-14 ans et les 15-17 ans et une salle multi-fonctions aménagement de la Halle aux agneaux et salles attenantes)

Depuis sa mise hors d'eau les pré-ados et ados l'utilisent pendant les vacances comme une salle de grand jeu ; les écoles élémentaires (et nos éducateurs sportifs) trouvent là une salle de repli pour les activités physiques et sportives pendant les heures de cours. Certaines associations sportives s'en servent également en cas d'intempéries (roller.)

Son positionnement entre le futur PIJ et l'ALSH préado-ado est stratégiquement incontournable pour une unité de lieu et une unité d'action, le tout au cœur de la ville.

Les salles qu'occupait le cercle Nautique (mitoyennes à la halle aux agneaux) seront

réhabilitées pour accueillir le centre de loisir pré-ado 10-14 ans et l'animation adolescent 15-17.

- Créer une structure dont les jeunes seraient à la fois les bénéficiaires, mais aussi les acteurs de son orientation (programmation sportive et culturelle), ou encore en partie les créateurs du décor

Ce bâtiment s'inscrit dans une unité de lieu pour le public jeune avec le PIJ

2.1.4 Mettre en place une politique tarifaire lisible, permettant à tous d'accéder aux services et d'évaluer le niveau d'implication de la collectivité

- Mise en place d'une politique tarifaire lisible, permettant à tous d'accéder aux services et d'évaluer le niveau d'implication de la collectivité
- Améliorer les ressources de la collectivité et favoriser une répartition équitable des charges
- Faciliter aux enfants et aux jeunes de la ville l'accès aux loisirs culturels, sportifs, et à la piscine municipale
- Mettre en place de nouveaux modes de paiement qui permettront aux usagers de bénéficier de déductions fiscales ou d'aides de leur employeur pour faciliter leurs démarches
- Mettre en place de nouveaux modes de paiement qui limiteront les coûts de traitement, les consommations de papier

2.1.5 Faciliter les démarches des parents et améliorer leur information pour les différentes prestations organisées au bénéfice des enfants et des jeunes (Guichet Unique, Logiciels, nouveaux moyens de paiement)

Le but est de faciliter les démarches des parents et améliorer leur information pour les différentes prestations organisées au bénéfice des enfants et des jeunes (Guichet Unique) en créant un point unique d'accueil et d'information pour toutes les activités concernant l'enfance et la jeunesse

- Dégager les services d'animation des missions administratives afin qu'ils concentrent leurs actions sur des missions d'animation
- Equiper le service de logiciels qui faciliteront les démarches d'inscription ou d'annulation par les parents, à distance via internet
- Faciliter les pointages de présence d'enfants et améliorer leur fiabilité pour regagner du temps d'animation et présence auprès des enfants et améliorer la facturation (suivi des présences aux activités → préfacturation)
- Mise en place d'un site internet permettant la réservation des activités cantine / AIC pour les parents
- Mise en place de systèmes de pointage par code barres automatisant la facturation
- Intégration d'un module prélèvement au logiciel de gestion Fushia
- Ouverture de paiement en ligne sur le site internet « Parents-service »

2.1.6 Mise en place de chantiers jeunes

Aboutir à un projet collectif : permettre à des jeunes de faire des projets personnels (achats de livres scolaires, voyage à la mer, aller visiter des musées...)

- Des chantiers seraient proposés, de type nettoyage de sites naturels, amélioration de locaux...

2.1.7 Etudier les moyens de communication qui permettent d'informer les jeunes et leurs permettent de s'exprimer, intéresser les jeunes à la vie de la commune (conseil municipal jeunes)

Impliquer et responsabiliser les enfants et les jeunes par le biais d'actions menées au sein de leur commune, Aborder les notions de citoyenneté, de respect, de solidarité et de démocratie

- Monter le projet de CMJ

2.1.8 Développer les aides aux familles dans le cadre du PASS afin de faciliter l'accès pour tous aux activités sportives et culturelles.

Faciliter aux enfants et aux jeunes de la ville l'accès aux loisirs culturels, sportifs, et à la piscine municipale

- La carte Pass vient en aide aux familles pour les inscriptions dans les associations sportives et culturelles selon un barème établi.

2.2.1 Aménager un espace intergénérationnel, maison de vie et développer des activités à destination des 60/75 ans (Développer les activités de préparation à la retraite, ateliers mémoire, ateliers de prévention des chutes, sport/ santé, ...)

- Proposer un espace d'écoute et de propositions au public de 60 ans et +
- Répondre aux attentes des habitants seniors par la mise en place d'activités
- mise en place d'ateliers « mémoire », « équilibre », « informatique », « gymnastique »
- D'autres projets en cours de réflexion

2.2.2 Organiser l'accueil du 3^{ème} âge et du 4^{ème} âge et identifier leurs attentes (création fichier), aider les personnes seules

Identifier la population des 60 ans et plus ; connaître ce public, leurs attentes pour répondre au mieux à leurs besoins.

- Proposer des actions adaptées (colis de Noël, après midi dansante...)
- Etre opérationnel pour intervenir auprès des plus isolés et plus fragilisés en cas de situation de crise (intempéries, canicule...)

2.2.3 Créer un lieu d'accueil et d'animation à Saint-Caprais

L'objectif est d'implanter le service public à Saint-Caprais, redynamiser le hameau et renforcer le sentiment d'appartenance à la commune

- Accueil quotidien à la mairie annexe de Saint-Caprais
- Goûter de Noël
- Délocalisation de l'atelier « activités créatives manuelles »
- Petites manifestations (Vide Grenier...)

2.3.1 Améliorer et développer les équipements sportifs et culturels et de nouvelles salles associatives

Le but est d'améliorer le service rendu par la mairie à ses associations.
Des projets sont en cours :

- Pour le sportif : réhabilitation du Bâtiment « chrysmod » pour les activités sportives, création d'un gymnase, réhabilitation des courts de tennis, boulodrome...
- Pour le culturel : réhabilitation du foyer rural, aménagement de la salle des fêtes, amélioration de l'accueil du cinéma...

2.3.2 Développer le partenariat avec les associations (conventionnement et contrats d'objectifs, mise à disposition de locaux)

Le but est de créer un lien social entre les acteurs associatifs sur le territoire.

- Proposer un moment d'échange et d'information sur les activités de chaque association.
- Mettre en valeur les savoir-faire des techniciens de chaque association et ouvrir l'accès de celles-ci à un public plus large
- Fête des bénévoles : une journée conviviale à dominante sportive et culture locale pour les dirigeants des associations (en juin)
- Forum des associations : toutes les associations de la ville le premier samedi de Septembre proposent renseignements et inscriptions sur leurs activités
- Animations sportives du service sport jeunesse en liaison avec les savoir-faire des clubs : initiation aux disciplines sportives de chaque club

Les contrats d'objectifs permettent de soutenir les associations par rapport à leurs activités réelles et leurs objectifs, et non « au forfait », ou « au coup par coup » comme cela se pratiquait auparavant. Pour la municipalité l'avantage est de mieux connaître les activités des associations et donc de mieux prévoir leurs besoins et les dépenses. Pour les associations, c'est plus de visibilité sur les subventions et leurs échéances.

2.3.3 Pool Matériel / Espace de stockage / modalités de gestion

Créer un pool de matériels utilisables transversalement par plusieurs associations.
Gérer et stocker ce matériel de façon rationnelle.

- Réaménager le site de l'ancienne laiterie (toiture, accès sécurisé et espace de stockage)
- 2009 : achat de matériels (chaises, tables pour utilisateurs gymnase)
- 2010 : achat complément de matériel commun

2.4.1 Construire et aménager un nouveau CCAS (Maison Chiomento) favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle

L'objectif est de répondre à un besoin, d'avoir plus d'espace pour favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle

- Construction du Nouveau CCAS dans la maison « chiomento »

2.4.2 Favoriser l'implantation d'une maison de l'emploi et de la formation

Regrouper les services emploi et formation des demandeurs d'emploi dans un seul site qui accueille aussi l'inspection académique

- Réalisation d'un POINT APPUI EMPLOI-FORMATION « Reliance »
- Création d'une maison de l'emploi

2.4.3 Développer les jardins familiaux dans une optique d'échanges, de convivialité et de mixité sociale

Il s'agit de Créer du lien au travers du jardinage, créer des échanges intergénérationnels, sensibiliser les plus jeunes à la culture, produire des fruits et légumes pour l'épicerie locale, et finalement développer une économie solidaire

- Maintenir les jardins familiaux existants
- Création de jardins familiaux supplémentaires, tout public
- Création de jardins d'insertion
- création d'une parcelle pédagogique pour les écoles

2.4.4 Terrains familiaux (pour aider la sédentarisation et faciliter l'intégration)

Il s'agit de répondre à la demande de sédentarisation de familles de l'aire d'accueil des gens du voyage et de renforcer le lien à la commune

- Réaliser un ou deux terrains familiaux qui seront loués à un groupe familial : aménagement d'une salle commune, de sanitaires, de compteurs d'eau et EDF
- Soutien technique du SIEANAT

2.4.5 Installation de mobil-homes pour pallier l'urgence matérielle (incendie, inondation, ...)

Objectif : Dépanner des familles de Grenade qui doivent faire face momentanément à un sinistre de leur logement (incendie, inondation...) limité dans le temps

- Une installation de mobil-homes pour des cas d'urgence ponctuels : 1 dans un premier temps puis suivant l'utilisation un second.

2-5-1 Création d'un nouveau groupe scolaire de 5 classes évolutif

La population de Grenade augmente et va rendre nécessaire un nouveau groupe scolaire, pour répondre au besoin dû à l'augmentation de l'effectif scolaire, et aux besoins futurs, et également rééquilibrer l'emplacement des écoles par rapport à la densité urbaine.

La qualité environnementale de cette construction sera prioritaire.

2.5.2 Réhabiliter, aménager et optimiser l'espace des groupes scolaires existants

Il est nécessaire d'optimiser l'espace des groupes scolaires existants afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

2.5.3 optimiser le fonctionnement des écoles : carte scolaire, augmenter les subventions scolaires et les dotations en éducateurs sportifs

Les enfants ne sont pas tous affectés sur le groupe scolaire le plus proche de leur domicile et les effectifs ne sont pas toujours équilibrés

- Chercher à affecter les enfants sur le groupe scolaire le plus proche de leur domicile
- Chercher à équilibrer les effectifs sur l'ensemble des groupes scolaires
- Prendre en compte le futur nouveau groupe scolaire.
- Témoigner par là notre volonté de vouloir améliorer les conditions de vie des enfants dans les écoles et les moyens nécessaires aux apprentissages

2.5.4 Travailler avec la CCSG pour l'installation d'un nouvel équipement petite enfance à Grenade et transfert de la Halte Garderie à la CCSG

Une nouvelle crèche sera créée à Grenade par la CCSG.

- Mise à disposition par la commune d'une partie du terrain Mélican pour cette construction
- Transfert de la halte-garderie à au service petite enfance de la CCSG

axe III Prendre conscience de son environnement et choisir sa qualité de vie

| Enjeu 3 -1 : Favoriser le développement de l'éco-citoyenneté | | | |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------|
| 3-1-1 | Optimiser la consommation d'énergie des bâtiments communaux. | En cours | SB |
| 3-1-2 | Accompagner les projets éducatifs visant au développement de l'éco-citoyenneté, Intégrer l'éco-citoyenneté dans les projets d'animation des services communaux à l'intention de tous les publics, former les agents municipaux (et les élus) et favoriser le « geste citoyen » au sein des services, « donner l'exemple » | En cours | SB |
| 3-1-3 | Réalisation d'un diagnostic éclairage public, phasage et mise en œuvre des préconisations | En cours | SB |
| 3-1-4 | Augmenter le nombre de produits bio et de produits locaux au sein des restaurants scolaires, organiser une communication autour de la qualité de l'alimentation (Centre Social, écoles, conférences, jeunes, etc.), favoriser la création d'un marché bio et produits locaux labellisés | A faire | SB,EA |
| 3-1-5 | Favoriser les économies d'eau : sensibiliser la population, étudier des plantations peu consommatrices d'eau. | A faire | SB |
| 3-1-6 | Favoriser l'expression de la population par rapport à l'éco-citoyenneté par divers moyens : forum thématique, réunions publiques, enquêtes, blogs, comités consultatifs, groupes d'expression citoyens | A faire | SB |
| Enjeu 3-2 : Valoriser et rendre accessibles les espaces naturels | | | |
| 3-2-1 | protection et mise en valeur des espaces naturels : réaliser un état des lieux des sites naturels d'intérêt particulier sur le territoire communal, accompagner la réhabilitation d'un à deux sites naturels d'intérêt particulier dans le cadre de chantiers jeunes ou chantiers d'insertion | En cours | SB |
| 3-2-2 | Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts communaux : donner à chacun une « tonalité » | En cours | TK |
| 3-2-3 | Soutenir, par la Communauté de Communes le développement d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement | A faire | EA |
| 3-2-4 | Travailler au développement des sentiers de randonnées avec la Communauté de Communes | En cours | SB |
| 3-2-5 | Aménager l'espace public dans une optique de convivialité, aménager de nouveaux espaces de détente à proximité immédiate de la Bastide (bords de Save,...) | Fait | TK |
| Enjeu 3-3 : rendre la ville plus propre et plus belle | | | |
| 3-3-1 | Fleurissement de la ville | En cours | TK |
| 3-3-2 | Développer les illuminations, l'animation et l'embellissement de la ville et encourager les habitants à y participer | En cours | TK |
| 3-3-3 | améliorer la propreté de la ville (zone urbaine et rurale) en organisant son nettoyage. | En cours | TK |
| 3-3-4 | Retravailler avec la CC l'organisation et la collecte des déchets triés | En cours | SB |
| 3-3-5 | Programme de réparation et de réfection des trottoirs | | JLL |

| | | | |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----|
| 3-3-6 | Réduire les nuisances liées à la publicité et à l'affichage, proposer une signalétique plus esthétique, règlement de publicité | A faire | TK |
| 3-3-7 | Entretien la voirie rurale et les fossés | 2010, 2011 | MS |

3.1.1 Optimiser la consommation d'énergie des bâtiments communaux

Certaines installations sont anciennes et gaspillent de l'énergie. Pour prendre en compte le développement durable, il est nécessaire de les optimiser ou remplacer.

- Dans le cadre de la maintenance et de l'entretien du patrimoine communal, Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux :
- Réfection ou amélioration des installations de chauffage
- Amélioration des dispositifs d'isolation
- Amélioration des régulations

3.1.2 Accompagner les projets éducatifs visant au développement de l'éco-citoyenneté, Intégrer l'éco-citoyenneté dans les projets d'animation des services communaux à l'intention de tous les publics, Former les agents municipaux (et les élus) et favoriser le « geste citoyen » au sein des services, « donner l'exemple »

Il s'agit d'obtenir le respect, l'éducation, l'hygiène, et une prise de conscience écologique.

- Obtenir le respect, l'éducation, l'hygiène et un comportement responsable et écologique, particulièrement pour les ados.
- Favoriser l'éco-citoyenneté
- Intégrer l'éco-citoyenneté dans les projets d'animation des services communaux à l'intention de tous les publics
- La municipalité entend promouvoir les déplacements doux et se doit de montrer l'exemple

3.1.3 Réalisation d'un diagnostic éclairage public, phasage et mise en œuvre des préconisations

Il apparaît indispensable d'optimiser, voire réduire, la consommation d'énergie de l'éclairage public

- Optimiser, voire réduire, la consommation d'énergie de l'éclairage public
- Avoir un éclairage de qualité : ni trop, ni trop peu et où et quand il le faut seulement
- Développement durable : favoriser les éclairages basse consommation
- Réduire la facture d'éclairage !

3.1.4 Augmenter le nombre de produits bio et de produits locaux au sein des restaurants scolaires, organiser une communication autour de la qualité de l'alimentation (Centre Social, écoles, conférences, jeunes, etc), favoriser la création d'un marché bio et produits locaux labellisés

Tout est dans le titre !

- Création d'un marché ou d'un magasin de produits bio et/ou locaux : Création magasin « soyons ferme » en 2009

3.1.5 Favoriser les économies d'eau : sensibiliser la population, étudier des plantations peu consommatrices d'eau.

La commune doit bien sûr montrer l'exemple en matière d'économie d'eau mais elle doit aussi inciter les citoyens à préserver la ressource en eau

- Réduire et optimiser la consommation en eau des services communaux, particulièrement pour les espaces verts, nettoyage, services techniques
- Sensibiliser la population sur la gestion de la ressource en eau
- Obtenir une réduction de la consommation d'eau par habitant sur Grenade

3.1.6 Favoriser l'expression de la population par divers moyens: forum thématique, réunions publiques, enquêtes, blogs, comités consultatifs, groupes d'expression citoyens

La commune désire être à l'écoute des citoyens et doit donc mettre en place une gestion proactive tendant vers plus de démocratie participative

Ceci implique de permettre et favoriser l'expression des citoyens et de leur apporter des réponses concrètes dans des délais raisonnables

- Créer des comités consultatifs
- Diffuser l'information vers les membres des comités
- Développer les moyens d'expression des citoyens
- Site web interactif (cf. aussi 3.1-1 nouveau site internet)
- Organisation de réunions publiques pour
- Les grands projets
- Périodiquement, pour percevoir le « ressenti » de la population

3.2.1 Protection et mise en valeur des espaces naturels : Réaliser un état des lieux des sites naturels d'intérêt particulier sur le territoire communal, Accompagner la réhabilitation d'un à deux sites naturels d'intérêt particulier dans le cadre de chantiers jeunes ou chantiers d'insertion

Grenade possède un patrimoine naturel riche et méconnu

- Inventorier les sites naturels d'intérêt particulier :
 - Zones humides, lacs, étangs
 - Forêts
 - Prairies
 - Haies, Dignes, Talus, Fossés
 - Zones d'habitat et de reproduction d'animaux et oiseaux
- Gérer et préserver ces sites.
- Lutter contre la Pollution de ces sites.
- Accompagner la réhabilitation d'un à deux sites naturels d'intérêt particulier dans le cadre de chantiers jeunes ou chantiers d'insertion

3.2.2 Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts communaux : donner à chacun une « tonalité »

La municipalité souhaite embellir la ville. Les espaces verts sont aussi une vitrine de cet embellissement

- Donner à chaque espace vert situé sur la ville une tonalité propre

3.2.3 Soutenir, par la Communauté de Communes le développement d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement

Grenade souhaite promouvoir une agriculture durable, de qualité et respectueuse de l'environnement

- Mettre en place des indicateurs du suivi de la qualité des pratiques agricoles
- Mettre en place des actions de sensibilisation

3.2.4 Travailler au développement des sentiers de randonnées avec la Communauté de Communes

La CCSG a mis sur pied un vaste programme de création et réhabilitation de sentiers de randonnée. La commune de Grenade soutient fermement cette action. Ces sentiers sont un facteur de qualité de vie mais ont aussi un impact économique en amenant des visiteurs extérieurs

- Soutenir la CCSG et développer les sentiers de randonnées
- Veiller à l'entretien de ces sentiers

3.2.5 Aménager l'espace public dans une optique de convivialité Aménager de nouveaux espaces de détente à proximité immédiate de la Bastide (bords de Save,...)

Les grenadains ont toujours eu le goût de se rencontrer dans des lieux conviviaux. La halle ne remplit plus vraiment ce rôle.

- Nouveaux espaces détente

- Réfléchir à l'animation de la halle et à son rôle dans la ville

3.3.1 Fleurissement de la ville

Grenade manquait de fleurs ! Nous pensons que loin d'être de simples ornements elles contribuent à la qualité de vie, au bien-être et même à la sécurité.

- Fleurissement de l'espace public.
- Incitation vers les habitants à fleurir leurs maisons

3.3.2 Développer les illuminations, l'animation et l'embellissement de la ville et encourager les habitants à y participer

La municipalité pense qu'embellissement et animation sont liés et qu'il faut encourager les deux, pour que les grenadins s'approprient leur espace public

- Illuminations (lors de fêtes)
- Encourager les animations
- Réaliser un programme d'embellissement de la ville

3.3.3 améliorer la propreté de la ville (zone urbaine et rurale) en organisant son nettoyage.

La ville n'est pas toujours propre, qu'il s'agisse de la zone urbaine (trottoirs, espaces publics) ou de la « campagne »

- Il est nécessaire de renforcer les actions de nettoyage, et également d'agir en amont pour réduire les dégradations et pollutions.

3.3.4 Retravailler avec la CCSG l'organisation et la collecte des déchets triés

La commune souhaite développer le tri sélectif et optimiser les collectes, sachant qu'elle a transféré à la CCSG la compétence déchets :

- Etre proactif vis à vis des travaux de la CCSG : faire en sorte qu'elle prenne en compte les caractéristiques particulières de Grenade

3.3.5 Programme de réparation et de réfection des trottoirs

Les trottoirs de la ville ne sont pas dans un état parfait...

- Réparer les trottoirs les plus abimés
- Avoir un plan pluri-annuel pour la réfection des trottoirs

3.3.6 Réduire les nuisances liées à la publicité et à l'affichage, proposer une signalétique plus esthétique,

Il y a deux besoins complémentaires et parfois contradictoires ici :
réduire les nuisances liées à l'affichage publicitaire
mieux informer les habitants sur ce qui se passe dans la ville et sur les lieux importants

- réduire les nuisances dues à l'affichage publicitaire
- créer une signalétique adaptée au nouveau plan de déplacement et à la relocalisation de certains locaux communaux.
- créer des panneaux d'affichage sur les activités des associations

3.3.7 Entretien la voirie rurale et les fossés

Certains chemins ruraux sont très dégradés

- Entretien la voirie rurale
- Améliorer l'entretien des bas côtés et des fossés
- intervention prévue sur
 - Chemin du Poncet
 - Chemin de Freteserp
 - Chemin du Touron (secteur côte brûlée)
 - Chemin d'Empradines
 - Chemin de Magdeleine (secteur du Canalet)

axe IV renforcer son identité par le lien institutionnel

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------|
| Enjeu 4-1 : Favoriser l'accès de tous les publics à l'information | | | |
| 4-1-1 | Mettre à disposition des grenadains de meilleurs moyens de communication et d'échange (nouveau site internet , panneaux d'affichage, affichage chantiers, amélioration du BM, ...etc) | En cours | ML |
| 4-1-2 | Mettre en place une communication adaptée à la ville et à ses différents publics. | A faire | ML |
| 4-1-3 | Améliorer l'accès internet haut débit sur l'ensemble de la commune | A faire | ML |
| Enjeu 4-2 développer la prévention et améliorer la sécurité | | | |
| 4-2-1 | Installation d'un nouveau dispositif d'alerte (Pompiers et Plan de secours communal) | En cours | JPD |
| 4-2-2 | Formation des personnels communaux aux gestes de 1 ^{er} secours | En cours | JPD |
| 4-2-3 | Installation de défibrillateurs sur la Ville en partenariat avec les sapeurs-pompiers de Grenade, et formation des utilisateurs potentiels (collège, associations) | En cours | JPD |
| 4-2-4 | Elaboration et diffusion du Plan de Secours Communal (DICRIM) | En cours | JPD |
| 4-2-5 | Sécurité routière: sécuriser les entrées de ville, établir un plan global de sécurité routière | A faire | JPD + EA |
| 4-2-6 | Créer une cellule de veille pour la sécurité et la prévention dans la Ville (Gendarmerie, Police Municipale, autres partenaires à la demande) | En cours | JPD |
| 4-2-7 | Conforter les actions de la police municipale en préventif et répressif si nécessaire | En cours | JPD |
| 4-2-8 | Permettre l'accès aux mesures de réparations et au « travail d'intérêt général » dans le cadre des mesures de substitution proposées par le Tribunal, favoriser ces mesures dans le cas de délits mineurs dans la collectivité, et le travail avec les familles | En cours | JPD |
| Enjeu 4-3 : Faciliter l'accès aux services communaux | | | |
| 4-3-1 | Redistribution des bureaux de la mairie et de l'ancien collège en fonction de la restructuration des services pour une meilleure fonctionnalité et un meilleur accès du public | fait | JLL |
| 4-3-2 | Former les agents en situation d'accueil, engager une démarche qualité sur les accueils des services municipaux | 2010 2011 | SB |
| 4-3-3 | Réorganiser la signalétique et l'orientation vers les services communaux au sein de la ville | En cours | MS |
| 4-3-4 | Développer les compétences individuelles et collectives des agents dans le cadre d'une démarche globale de formation | En cours | MS |
| Enjeu 4-4 : Renforcer l'action culturelle et sa cohérence | | | |
| 4-4-1 | Créer un service culturel chargé d'étudier les publics potentiels et d'identifier les lieux à vocation culturelle. | 2008- 2010 | ML |

| | | | |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----|
| 4-4-2 | Proposer une stratégie de développement culturel et un plan de mise en œuvre (politique culturelle de la ville) autour de quatre axes de réflexion : le Carré d'Arts de Grenade (Architecture, Spectacle vivant, Histoire et Littérature, Arts plastiques) | En cours | ML |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----|

| | | | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----|
| Enjeu 4-5 : Favoriser la dimension européenne de la ville | | | |
| 4-5-1 | Inclure la dimension européenne dans la ville | A faire | SB |
| 4-5-2 | Elaborer un projet de lieu d'accueil pour des lycéens européens et favoriser les échanges. | A faire | SB |

4.1.1 Mettre à disposition des grenadains de meilleurs moyens de communication et d'échange (nouveau site internet, panneaux d'affichage, affichage chantiers, refonte du BM, ...etc)

Il existe déjà un certain nombre de moyens d'informations mais ils sont insuffisants, de plus il n'existe pas de moyen d'échange (le site internet n'est pas interactif)

- Développer les moyens d'information
- Créer des moyens d'échange d'informations et questions / réponse
- Faire connaître les activités des associations aux plus grand nombre
- Coordonner le calendrier des manifestations
- Augmenter l'efficacité de la communication municipale
- Charte Graphique de la municipalité

4.1.2 Mettre en place une communication adaptée à la ville et à ses différents publics.

Mettre en place une communication adaptée en fonction du projet et du public concerné:
Animations Enfance ou Jeunesse,

- Adapter la communication des points d'accès à une information spécifique : guichet unique, P.I.J., Espace seniors, PAEF...etc.
- Rendre cette communication plus lisible par le biais du nouveau site internet

4.1.3 Améliorer l'accès internet haut débit sur l'ensemble de la commune

Que Tous les habitants puissent avoir accès au haut débit

- Obtenir les informations techniques nécessaires des opérateurs
- « Pousser » pour un dégroupage total
- Etudier le cas des hameaux
- Communiquer

4.2.1 Installation d'un nouveau dispositif d'alerte (Pompiers et Plan de secours communal)

La sirène actuelle n'est plus aux normes,

- Mise en place d'un dispositif d'alerte sonore adapté à la nouvelle législation
- Mise en conformité avec le réseau national d'alerte

4.2.2 Formation aux gestes de 1ers secours

Nous pensons que la formation des personnels communaux en lien avec les enfants est indispensable

- Former l'ensemble des agents titulaires ou stagiaires du service enfance aux 1ers secours
- Leur permettre d'obtenir ou de renouveler leur attestation de 1ers secours, afin qu'ils soient en capacité de réagir efficacement auprès des enfants qu'ils encadrent au quotidien

Sensibilisation des associations pour acquérir un diplôme aux gestes de premiers secours en lien avec l'acquisition des défibrillateurs (cf. ci-dessous)

Ces formations se feront en collaboration avec le formateur des pompiers de Grenade

4.2.3 Installation de défibrillateurs sur la Ville en partenariat avec les sapeurs-pompiers de Grenade, et formation des utilisateurs potentiels (collège, associations)

Nous avons décidé d'acquérir des défibrillateurs.

- Deux défibrillateurs ont été déjà installés en 2009 (complexe rugby – piscine – tennis et gymnase de Carpenté)
- Un défibrillateur mobile supplémentaire en 2010, mis à disposition des associations pour leurs manifestations
- Un nouveau défibrillateur en 2011 installé à la mairie
- En projet pour 2011 aussi installé à proximité de la halle au centre ville pour le grand public

4.2.4 Elaboration et diffusion du Plan de secours communal (DICRIM)

Mise en place de moyens d'alerte, de prévention, de protection et de sauvegarde de la population

- Moyens radio, groupe électrogène, etc.

4.2.5 Sécurité routière: sécuriser les entrées de ville, établir un plan global de sécurité routière

Sécuriser les entrées de ville, établir un plan global de sécurité routière

- Etude à réaliser

4.2.6 Créer une cellule de veille pour la sécurité et la prévention dans la Ville (Gendarmerie, Police Municipale, autres partenaires à la demande)

Faire le point sur la sécurité de la ville, et adapter les moyens à employer.

Etre prêt à réagir en cas d'incident ou de catastrophe.

4.2.7 Conforter les actions de la police municipale en préventif et répressif si nécessaire

L'action de la police municipale est déterminante pour l'application de la loi mais aussi pour la sécurité et la tranquillité des citoyens

- Privilégier la prévention sur la répression, mais ne pas hésiter en cas de comportement nécessitant une répression.

4.2.8 Permettre l'accès aux mesures de réparations et au « travail d'intérêt général » dans le cadre des mesures de substitution proposées par le Tribunal. Favoriser ces mesures dans le cas de délits mineurs dans la collectivité, et le travail avec les familles

Eviter les effets « désocialisants » d'une incarcération en cas de délit mineur, et impliquer la collectivité dans un dispositif de citoyenneté et de réinsertion sociale :

- en faisant effectuer au condamné une activité au profit de la société dans une démarche réparatrice tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités sociales, familiales...
- en évitant qu'une peine d'emprisonnement de courte durée soit prononcée par le tribunal eu égard à la personnalité du condamné et à la gravité des faits qui lui sont reprochés

4.3.1 Redistribution des bureaux de la mairie et de l'ancien collège en fonction de la restructuration des services pour une meilleure fonctionnalité et un meilleur accès du public

- Améliorer l'accueil du public
- Améliorer les conditions de travail des services (administratifs, police municipale, comptabilité, urbanisme, communication, ressources humaines, NTIC) dont les effectifs ont augmenté et qui sont logés dans des espaces trop limités.
- Intégrer au sein des services des espaces de travail (salles de réunion) et d'accueil du public par les élus
- Réorganisation de l'ancien collège. Réorganisation de l'accueil à la mairie.

4.3.2 Former les agents en situation d'accueil, engager une démarche qualité sur les accueils des services municipaux

L'objectif est d'améliorer l'accueil du public

- Réorganisation du service « accueil » de la Mairie afin d'améliorer la qualité de l'accueil du public et les conditions de travail de l'agent en poste
- Mise en place d'une signalétique intérieure afin de guider le public à l'intérieur du bâtiment, et permettre l'identification des services et des agents: (voir aussi fiche 3.2.4)
- Mise en place d'une démarche qualité pour l'accueil

4.3.3 Réorganiser la signalétique et l'orientation vers les services communaux au sein de la ville

Il a été constaté que la lisibilité de la localisation et la signalétique des services n'était pas optimale.

- Recensement des bâtiments concernés (fait)
- Demande d'autorisation de poses d'enseignes auprès de la préfecture
- Devis fabrication des panneaux
- Pose des panneaux

4.3.4 Développer les compétences individuelles et collectives des agents dans le cadre d'une démarche globale de formation

- professionnaliser les agents et les rendre plus autonomes
- développer une culture et une identité collective
- développer la motivation des agents par l'évolution de leurs compétences, la construction d'un parcours personnel et l'adhésion à un projet collectif

4.4.1 Créer un service culturel chargé d'étudier les publics potentiels et d'identifier les lieux à vocation culturelle.

Il est nécessaire de définir une vraie politique culturelle pour la ville.

- Aboutir à la définition précise de la politique culturelle
- Préciser les fiches de poste et les missions des élus concernés
- Définition du rôle exact de ce service (notamment vis à vis des ados).
- Encourager les arts et la culture, les manifestations culturelles sur la ville
- Mettre en valeur le patrimoine culturel

Il s'agit de proposer une stratégie de développement culturel et un plan de mise en œuvre (politique culturelle de la ville) autour de quatre axes de réflexion : le Carré d'Arts de Grenade (Architecture, Spectacle vivant, Histoire et littérature, Arts plastiques)

Mise en œuvre de la politique culturelle (cf. 4.1.3) :

- Organiser des manifestations, en créant des lieux adaptés, en aidant les associations concernées, mais toujours en favorisant l'implication des Grenadains. Ceci concerne : Musique, théâtre de rue, éducation artistique, théâtre, sports, projet cheval, danse
- Arts plastiques : Collaboration avec des artistes locaux et extérieurs (dans le département, la région, le Pays Tolosan), Médiation culturelle auprès des scolaires,
- projets intergénérationnels...

4.5.1 Inclure la dimension européenne dans la ville

Grenade se veut une commune tournée vers l'avenir et vers l'Europe. En retour, la municipalité espère des subventions et des aides à la réalisation de projets locaux mais d'intérêt européen.

En outre, La municipalité cherche à favoriser les échanges entre Grenadains et autres citoyens de l'Europe.

- Favoriser une prise de conscience européenne des Grenadains.
- Créer des actions éducatives et culturelles dans un contexte d'échanges européen.
- Créer à Grenade des actions ou entités à dimensions européenne
- Informer les Grenadains sur l'Europe.

4.5.2 Elaborer un projet de lieu d'accueil pour des lycéens européens et favoriser les échanges.

Si nous voulons un jour un lycée à Grenade il faudra se démarquer des villages voisins : pourquoi pas avec un projet pédagogique original et centré sur les échanges entre élèves ? (non pas un « lycée européen » de plus mais bel et bien un processus d'échange entre élèves grenadains et étrangers). Pour commencer, on peut initier ces échanges à une petite échelle...

- Créer un lieu d'échange pour accueillir des lycéens (ou collégiens) espagnols, italiens...
- Susciter une dynamique autour d'un projet pédagogique centré sur les valeurs des différences, et sur les langues. La dimension sociale de ces échanges est également très importante.

8. Organisation proposée pour conduire la Charte de Développement Durable de Grenade

Une soixantaine de personnes environ ont participé à la concertation pour la charte de développement durable de la ville de Grenade, courant 2010.

Il existe donc un groupe d'habitants, intéressés par la démarche globale et/ou le contenu des actions, avec lesquels la commune peut construire une instance de suivi de sa charte : **le comité de suivi.**

Son rôle :

- Pérenniser l'implication des habitants et acteurs de Grenade dans la charte
- Favoriser le dialogue entre élus et habitants
- Concrétiser l'aspect évolutif et itératif de la démarche
- Contrôler la mise en œuvre du programme d'actions, mesurer l'adéquation entre les objectifs fixés et les résultats de terrain
- Permettre de réorienter les projets quand c'est nécessaire.

Pour être efficace, ce comité ne peut être trop grand. Il sera donc formé de trois élus et trois citoyens de Grenade. Le mode de fonctionnement du comité sera établi lors de la première réunion. Il pourra naturellement poser des questions aux services municipaux pour suivre l'avancement des projets.

Naturellement les actions sont priorisés, et décidées par le conseil municipal, éventuellement après avis du comité de suivi et des commissions municipales concernées.

Mais il est clair que tout ne pourra pas être fait en même temps, à cause des contraintes budgétaires. La charte est un programme à long terme ! Certaines actions sont déjà lancées, d'autres attendront le temps nécessaire

9. Conclusion

Cette charte de développement durable est un document, mais c'est un document vivant. En effet, non seulement elle sera le guide et l'outil qu'utiliseront élus et services municipaux pour coordonner leurs actions, mais, grâce au comité de suivi, les actions qu'elle contient seront évaluées régulièrement, en toute transparence.

De par son existence même, elle rendra plus facile la recherche de financement externes, que ce soit auprès des autres collectivités territoriales (communauté de communes, département, région, état, Europe), ou d'organismes comme l'ARPE, l'ADEME, le SDEHG, le SMEA, la fondation du patrimoine, etc. En effet ces financeurs recherchent une vision globale au delà d'un projet particulier, ce qui est justement ce qu'apporte la charte.

Grenade a été fondée au 13^e siècle par une charte qui prévoyait déjà son futur, son urbanisme, et la positionnait déjà en tant que place commerciale et artisanale importante. La présente charte se situe dans le droit fil de la charte fondatrice, mais y rajoute la notion de développement durable : elle montre l'engagement du maire, des élus, des employés municipaux à conduire Grenade vers un futur que nous aurons choisi, pour nous même et pour les générations futures, et à préserver, développer et enrichir cette qualité de vie qui fait tout le charme de notre ville.